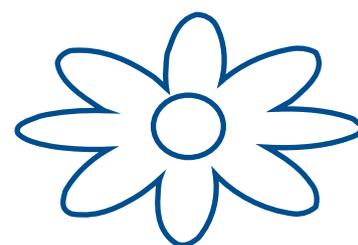
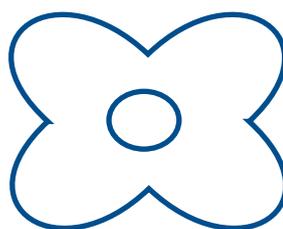
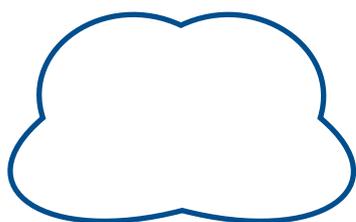
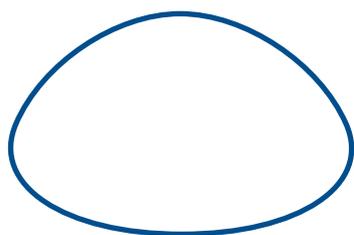




**SITREVA**

Syndicat Intercommunal  
pour le Traitement et la  
Valorisation des Déchets

**R A P P O R T**  
**D'ACTIVITÉ**  
**2016**



## Sommaire

<b>Le syndicat</b> .....	<b>4</b>
<b>Le comité syndical</b> .....	<b>6</b>
<b>Le financement du service</b> .....	<b>8</b>
<b>Les ressources humaines de l'établissement</b> .....	<b>14</b>
<b>L'organisation des services</b> .....	<b>16</b>
<b>La santé et la sécurité au travail</b> .....	<b>17</b>
<b>La sécurité et la maintenance des sites</b> .....	<b>18</b>
<b>L'équipement</b> .....	<b>20</b>
<b>La communication auprès des usagers</b> .....	<b>22</b>
<b>La protection de l'environnement</b> .....	<b>24</b>
<b>La collecte réalisée par nos membres</b> .....	<b>28</b>
<b>La collecte en déchèterie</b> .....	<b>30</b>
<b>Le transfert et le transport des déchets collectés</b> .....	<b>34</b>
<b>Le traitement et la valorisation</b> .....	<b>36</b>
<b>Les partenaires</b> .....	<b>42</b>
<b>Glossaire</b> .....	<b>43</b>



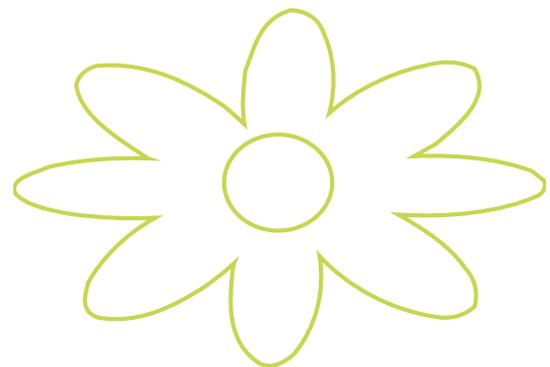
Dans un environnement en pleine mutation, tant sur le plan institutionnel que réglementaire, Sitreva maintient le cap d'un exercice serein, responsable et durable, de la mission de service public de traitement des déchets ménagers qui lui a été confiée. Ce nouveau rapport annuel d'activité, à la disposition de tous, témoigne de la mobilisation constante de ses équipes au service de son territoire et ses habitants.

**Le Président,  
Benoît PETITPREZ**





# Le syndicat



Sitreva est un établissement public qui a été créé le 1er mars 1994 afin d'assurer la compétence du traitement, de la valorisation, du transfert des déchets et de l'exploitation des déchèteries que lui ont transférée à ce jour cinq syndicats de collecte :

- Le SICTOM de la région d'Auneau
- Le SICTOM de la région de Châteaudun
- Le SICTOM du Hurepoix
- Le SIRMATCOM de la région de Maintenon
- Le SICTOM de la région de Rambouillet

Conformément à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales, le syndicat est régi par les dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II du même code ainsi que par ses statuts, dernièrement modifiés par l'arrêté inter préfectoral du 10 juin 2013. Son siège est fixé à l'adresse suivante : Le Bois Gaillard à Ouarville (Eure-et-Loir).

Ses bureaux sont établis au 19 rue Gustave Eiffel à Rambouillet (Yvelines).

L'activité de Sitreva est répartie sur deux régions administratives (Ile-de-France et Centre-Val de Loire) et sur quatre départements (Yvelines, Essonne, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher). Ce vaste territoire de 3 223 km<sup>2</sup> se caractérise par une disparité dans la densité de population et une diversité d'habitats qui génèrent diverses natures de déchets.

## Un vaste territoire

**3 223**  
km<sup>2</sup>

**222**  
communes

**318 071**  
habitants

## Sitreva c'est ...

**22**  
déchèteries

**4**  
centres de transfert

**1**  
centre de tri

**1**  
unité de valorisation  
énergétique

**188 397**  
tonnes de déchets  
traités



CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES



CENTRE DE TRANSFERT



SIEGE ADMINISTRATIF

DREUX

COMPOSTIERE



CHARTRES

CENTRE DE TRANSFERT



ETAMPES



CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

DÉCHÈTERIE



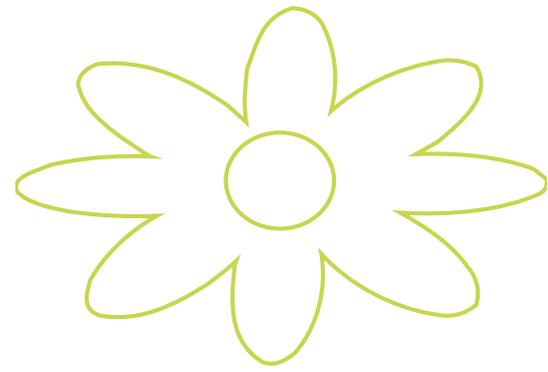
ORLÉANS

-  Compost
-  Déchèterie
-  Centre de transfert
-  Unité de valorisation énergétique
-  centre de tri





# Le comité syndical



Sitreva est un établissement public. A ce titre, il est administré par un organe délibérant composé de délégués désignés par ses membres : le Comité syndical. L'organe exécutif de Sitreva est incarné par son président.

Au 31 décembre 2016, tous les membres de Sitreva sont des syndicats de collectes. Les élus communautaires, issus des conseils municipaux des 222 communes qui composent le périmètre de Sitreva, ont désigné leurs représentants au sein de ces syndicats qui ont à leur tour désigné leurs délégués au sein du comité syndical de Sitreva.

Au sein de Sitreva, le nombre de délégués de chaque membre est déterminé au prorata de sa population sur la base d'un délégué par tranche entière ou entamée de 5 000 habitants.

Ainsi, au 31 décembre 2016, le comité syndical de Sitreva est composé de 66 délégués titulaires (et autant de suppléants) :

- 8 délégués titulaires représentent le SICTOM de la région d'Auneau ;
- 22 délégués titulaires représentent le SICTOM du Hurepoix ;
- 9 délégués titulaires représentent le SIRMATCOM de la région de Maintenon ;
- 18 délégués titulaires représentent le SICTOM de la région de Rambouillet ;
- 9 délégués titulaires représentent le SICTOM de la région de Châteaudun.

Ces élus ont élu parmi eux :

- Le Président ;
- Les Vice-présidents et membres du bureau ;
- Les membres des commissions.

Le comité syndical s'est réuni à 6 reprises en 2016, adoptant 37 délibérations.

Préparent les travaux du comité syndical et l'accompagnent dans ses missions :

**La commission d'appel d'offres (CAO)**

Elle ouvre les offres remises par les candidats à un marché public et attribue les marchés publics. Elle s'est réunie à 3 reprises en 2016.

**La commission d'ouverture des offres de délégation de service**

**public (COODSP)**

Elle ouvre les offres remises par les candidats à une DSP et est consultée sur tout projet d'avenant à la convention de DSP.

**La commission des finances**

Elle est consultée sur toutes les questions afférentes au budget et aux finances du syndicat. Elle s'est réunie 5 fois en 2016.

**La commission des déchèteries**

Elle est consultée sur les conditions et les règles de fonctionnement du service d'accueil des usagers dans nos déchèteries.

**La commission du traitement des déchets et du suivi de la DSP**

Elle assure le suivi du fonctionnement de la DSP et de ses outils. Elle s'est réunie 1 fois en 2016.

**La commission consultative des usagers de services publics locaux (CCUSPL)**

Elle est chargée de l'examen du rapport annuel de la DSP, de l'examen du rapport annuel d'activité et est consultée sur tout projet de DSP. Elle s'est réunie 1 fois en 2016.

Enfin, deux instances dont la composition paritaire a été volontairement conservée malgré la réforme dont elles ont fait l'objet, assurent la bonne tenue du dialogue social dans l'établissement : le comité technique (CT) : il donne un avis sur toutes les questions d'ordre collectif touchant aux ressources humaines. Il s'est réuni 2 fois en 2016.

Le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) : il est consulté sur tous les projets de décision relatifs à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il exerce en outre une mission de prévention, d'analyse et d'inspection en matière de conditions de travail et de santé. Il s'est réuni 2 fois en 2016.

## Le comité syndical

**66**

délégués titulaires  
(et autant de suppléants)

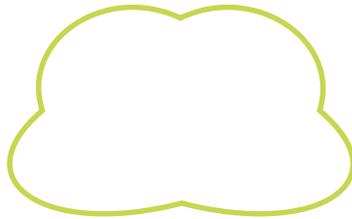
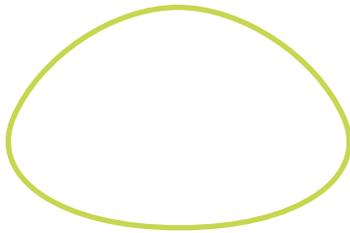
**6**

réunions du comité  
syndical

**37**

délibérations





**Benoît PETITPREZ**  
Président

## Les vice-présidents



**1 - Christian SCHOETTL**  
*Traitement et suivi de la  
délégation de service public*



**2 - Daniel MORIN**  
*Achats publics*



**3 - Jean-Louis BAUDRON**  
*Administration générale*



**4 - Jean-Yves DEBALLON**  
*Relations extérieures et  
institutionnelles*



**5 - Pierres-Yves KOPPE**  
*Contrôle de gestion et  
patrimoine*



**6 - Dominique ECHAROUX**  
*Finances et ressources  
humaines*



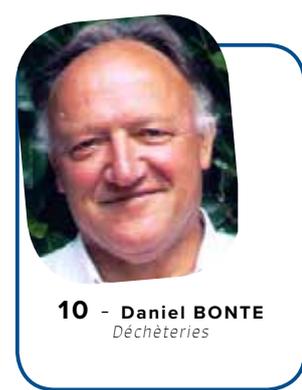
**7 - Ann GRÖNBORG**  
*Environnement, qualité, ICPE*



**8 - Éric SEGARD**  
*Travaux et équipements*



**9 - Emmanuel BIWER**  
*Valorisation*



**10 - Daniel BONTE**  
*Déchèteries*



**11 - Jean-Marie GELÉ**  
*Sécurité*



**12 - Chantal RANCE**  
*Communication*



**13 - Nicolas MURAIL**  
*Logistique*





# Le financement du service

Dans un contexte global d'incertitude quant à son périmètre 2017 et 2018, Sitreva a poursuivi ses efforts d'optimisation du service public d'élimination des déchets pour préserver sa capacité d'autofinancement et la qualité de son action au service des adhérents et des administrés.

**A l'issue de l'année 2016, une capacité d'autofinancement préservée, résultat des efforts de saine gestion et de la bonne tenue de l'activité**

Sitreva présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 1555969,30€ : ses dépenses réelles s'établissent à 28798870,02€, en diminution de 314491,36 € par rapport au compte administratif 2015 (- 1,08 %), et ses recettes réelles à 33054354,77€, en retrait de 0,18 % (- 60887,67€) par rapport au CA 2015. Ce résultat lui permet d'afficher une capacité d'autofinancement nette de 1050264,69 €. La dette du Syndicat est stable à 17013213,81€, tandis que l'épargne brute (CAF) est en légère hausse. La capacité de désendettement du Syndicat est ainsi à son meilleur niveau depuis plus de dix ans, soit 4,0 ans

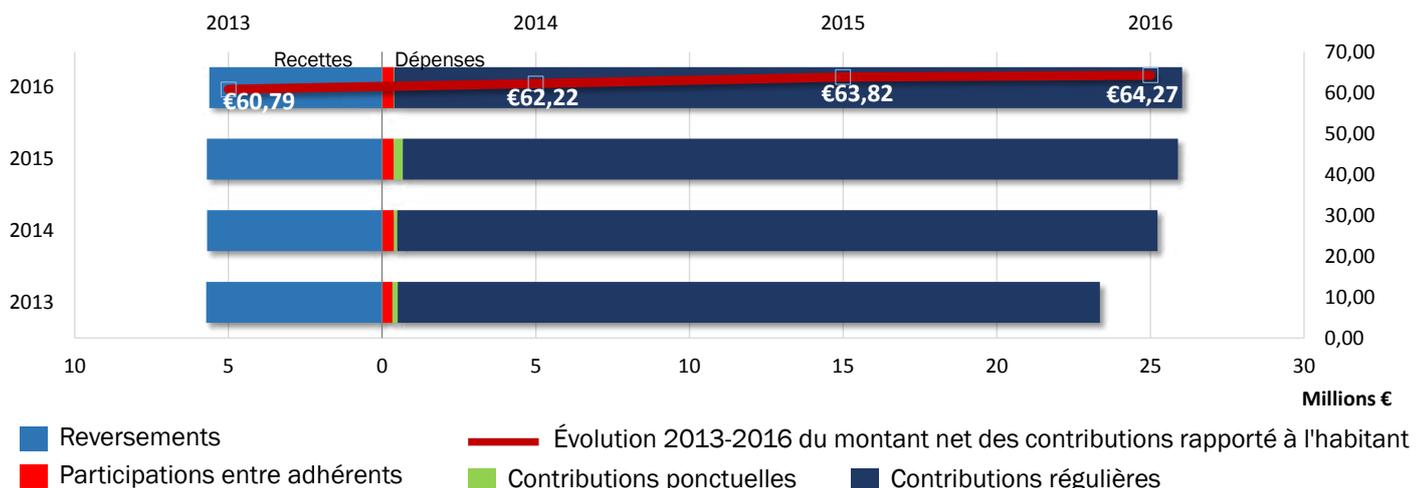
Cette situation est le fruit des efforts continus de l'établissement pour l'amélioration et la rationalisation de son activité dans un contexte globalement défavorable.

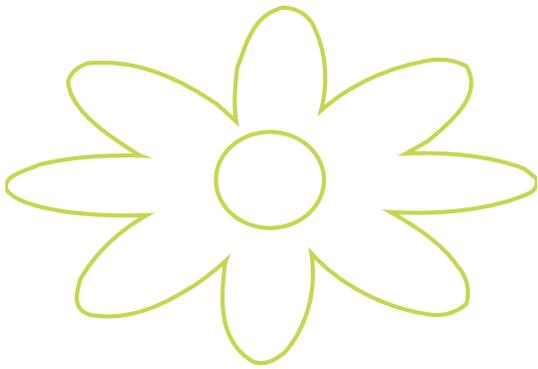
L'année 2016 s'est caractérisée par la baisse du produit associé à la vente sur

le marché de l'énergie électrique. Cette baisse s'était déjà amorcée en 2015, année pour laquelle la perte n'avait impacté qu'un semestre, et elle se poursuit en 2016 avec un impact en année pleine et une charge supplémentaire de 338 000 €. A cette baisse est venue s'ajouter l'augmentation annuelle des charges fixes de la délégation de service public de 115 000 €, soit une augmentation globale des charges de Sitreva de 453 000 € (1,6% des dépenses réelles de fonctionnement) avant toute décision de gestion. Cette augmentation de charges est partiellement compensée pour 69 000 € par le rebond inattendu des prix de reprise des recettes filières au titre des fibreux (journaux magazines, cartons et gros de magasin) mais également des métaux et des batteries.

La reprise en régie de l'exploitation des déchèteries de la région de Châteaudun avait été annoncée comme un choix de gestion fort permettant de limiter les coûts. L'économie a finalement été encore plus importante que prévu à 635 000 € par rapport à 2015 (contre - 419 000 € prévus). Elle est due essentiellement aux tarifs plus intéressants appliqués par les prestataires de Sitreva

## Les contributions des syndicats membres





mais aussi à une légère réduction des tonnages des déchets apportés par les professionnels liée au nouveau mode de tarification et de contrôle des accès. Le report de plusieurs opérations importantes de gestion telles que le nettoyage des bassins de Ouarville ou encore l'étude GER permet une économie supplémentaire mais temporaire de 150 000 €.

Les taux de base des contributions avaient été augmentés de 0,8% et de 2,2% pour le forfait au titre de la part fixe de la DSP. Au compte administratif, les contributions des adhérents atteignent 25 600 000 €, dépassant de 150 000 € (+ 0,59 %) le montant budgétisé, et de 400 000€ (+ 1,67 %) le résultat de 2015. Deux phénomènes, directement liés au volume de l'activité, expliquent cet écart positif. D'une part, la baisse des volumes d'ordures ménagères a été moins prononcée que prévu : de - 0,53% au lieu des - 2% anticipés, entraînant une hausse des contributions de 75 000€ par rapport au montant annoncé. D'autre part, plusieurs déchets ont vu leurs tonnages croître significativement en 2016, échappant ainsi également aux prévisions, et générant une élévation de

100 000 € des contributions par rapport au montant attendu : c'est notamment le cas des déchets verts, dont les volumes traités ont augmenté de 13,48 % entre 2015 et 2016 alors que les prévisions étaient basées sur leur stabilité.

### L'amélioration continue de la qualité comptable

Depuis 2016, le service de la gestion budgétaire et comptable a fait le choix de la dématérialisation afin de répondre à plusieurs objectifs

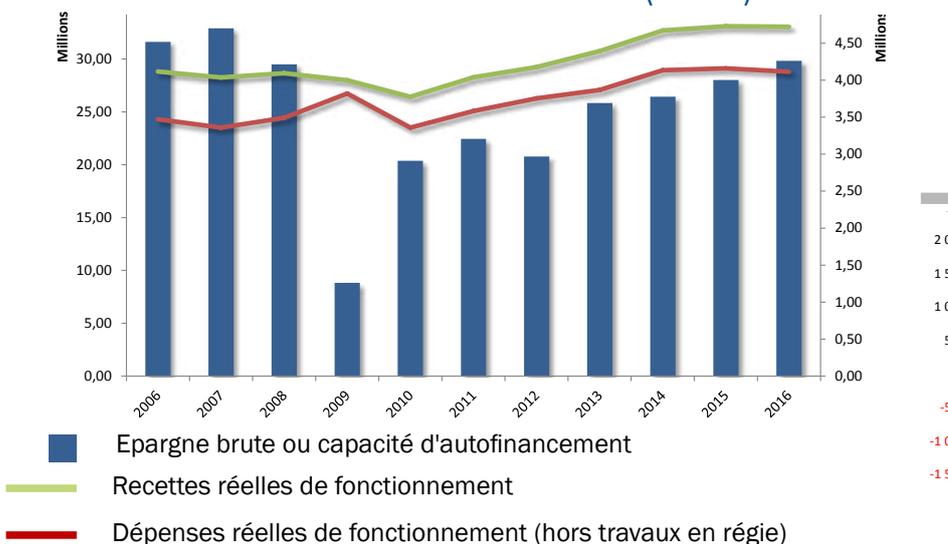
- Améliorer les délais de paiement
- Fiabiliser la circulation de l'information
- Protéger l'environnement en limitant le recours au papier

Cette dématérialisation se fait en 4 étapes principales :

- Dématérialisation des pièces justificatives : janvier 2016
- Dématérialisation de la validation du service fait (factures) : mai 2017
- Signature électronique par les élus : juin 2017
- Dématérialisation de la validation des bons de commande et engagements : courant 2017

suite page 11

## L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF)



**64,27 €**  
coût du service par habitant

**4 ans**  
capacité de désendettement

**1 050 264,69 €\***  
épargne nette

**31 575 461,72 €\*\***  
dépenses de fonctionnement

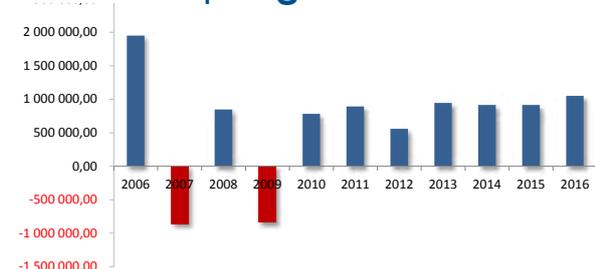
**1 555 969,30 €**  
résultat de fonctionnement de l'exercice

**7 249 784,02 €**  
dépenses d'investissement

\* L'épargne nette (ou CAF nette) est ce qui reste de l'épargne brute après déduction du remboursement de la dette. Le montant ainsi dégagé correspond au montant mobilisable par le syndicat pour financer de nouveaux emprunts.

\*\* Compte-tenu d'une opération neutre rattachée analytiquement en dépenses et en recettes.

## L'épargne nette



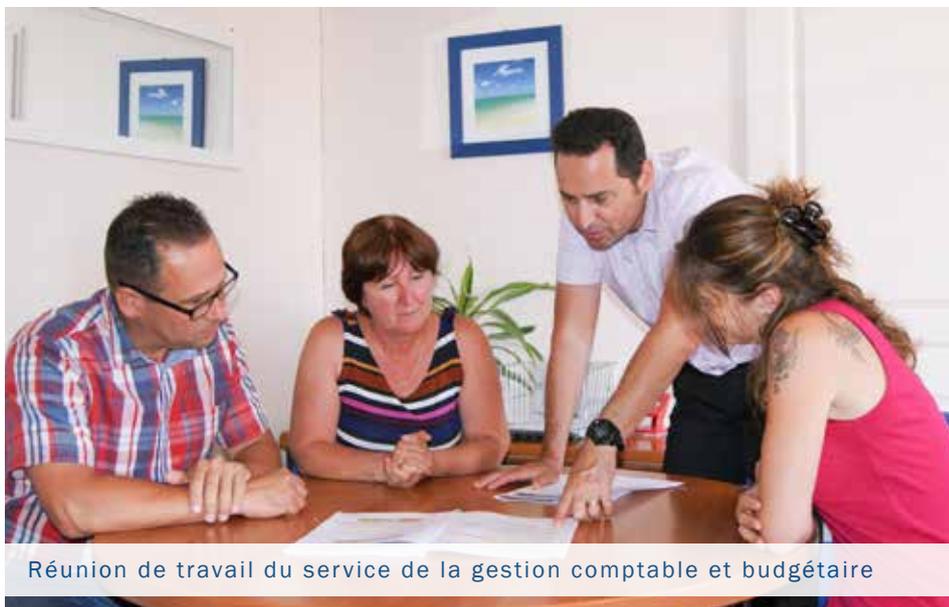
	2013	2014	2015	2016
CAF brute	3 690 073 €	3 773 882 €	4 001 881 €	4 255 110 €
CAF nette	942 600 €	912 631 €	912 543 €	1 050 265 €
Dépenses réelles de fonctionnement (/habitant)	93 €	92 €	91 €	99 €
Recettes réelles de fonctionnement (/habitant)	106 €	104 €	104 €	105 €
Dépenses réelles d'investissement (/habitant)	22 €	16 €	13 €	22 €
Encours de la dette au 31 décembre	20 035 262 €	19 012 010 €	16 972 672 €	17 013 214 €
Encours de la dette (/habitant)	69 €	61 €	54 €	53 €
Capacité de désendettement (en années)	5,43	5,04	4,24	4,0

### L'année du service Gestion budgétaire et comptable, en bref

- Développement de la collaboration avec accompagnement des gestionnaires dans le cadre de la mise en œuvre des tableaux de suivi budgétaire avec création d'opérations de fonctionnement (nature de dépenses) propre au service,
- Création du **suivi des impayés** avec procédures de cadrage des relances permettant une réduction de 233 K€ soit 31,65 % de baisse depuis la mise en place,
- **Optimisation des délais de paiement** avec mise en œuvre d'une nouvelle méthode de travail facilitant les relances,
- **Préparation de la mise en œuvre de la facturation électronique** via Chorus Pro avec projet de développement du renforcement de la qualité comptable dans le cadre de la dématérialisation et du suivi avec circuit de validation sécurisé.
- **Refonte du suivi** avec axes d'analyses par pôle contenant les dépenses et les recettes ; intégration de la structure par compte au sein du progiciel comptable permettant la centralisation des données sans retraitement.

**3551**  
mandats

**1464**  
titres



Réunion de travail du service de la gestion comptable et budgétaire



## Les marchés passés et leur montant

suite de la page 9

La dématérialisation des pièces justificatives a permis une économie importante de papier, la comptabilité ne postant plus en trésorerie que les documents signés par les élus, le reste étant transféré par flux électronique. Cette évolution n'a impacté que la comptabilité et les ressources humaines et a été permis par une évolution légale du logiciel.

Les étapes suivantes nécessitaient une demande d'évolution spécifique du logiciel et un travail en commun avec les services utilisateurs. Que ce soit pour les services ou pour les élus, différents parapheurs électroniques ont été mis en place. Ils permettent à chacun de valider ou signer les différents documents comptables sans avoir besoin d'imprimer quoi que ce soit. Le logiciel comptable devient ainsi l'outil central de tous les services pour suivre les commandes, les factures arrivées et les paiements. Cet outil de suivi unique permet aux services d'améliorer à la fois les délais de traitement des différentes pièces et la qualité du suivi.

La dématérialisation est un des éléments du projet global d'amélioration de la qualité comptable mis en œuvre par le service depuis le printemps 2016. La dématérialisation permet la sécurisation des données et en parallèle, le contrôle budgétaire avec les gestionnaires permet de fiabiliser les données, notamment la comptabilité d'engagement.

### Le strict encadrement de l'action de Sitreva par les marchés publics

Près de 90% des dépenses de charge à caractère général 2016 de Sitreva ont en effet été réalisées dans le cadre de marchés publics.

15 procédures nouvelles ont été mises en œuvre tant en appel d'offres qu'en procédures adaptées pour un montant total de 4,6 M €. Elles ont abouti à la

	Nature	Nombre de marchés	Montant
Appel d'Offre Ouvert	Service	1	690 000 €
	Fourniture	2	306 560 €
	<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>996 560 €</b>
Marché à Procédure Adaptée	Service	3	229 840 €
	Fourniture	7	381 072 €
	Travaux	2	3 028 980 €
	<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>3 639 892 €</b>
		<b>15</b>	<b>4 636 452 €</b>

conclusion de 15 marchés, principalement des marchés de services mais aussi de fournitures et de travaux.

**15**  
marchés

**4,6 M€**  
dévolus



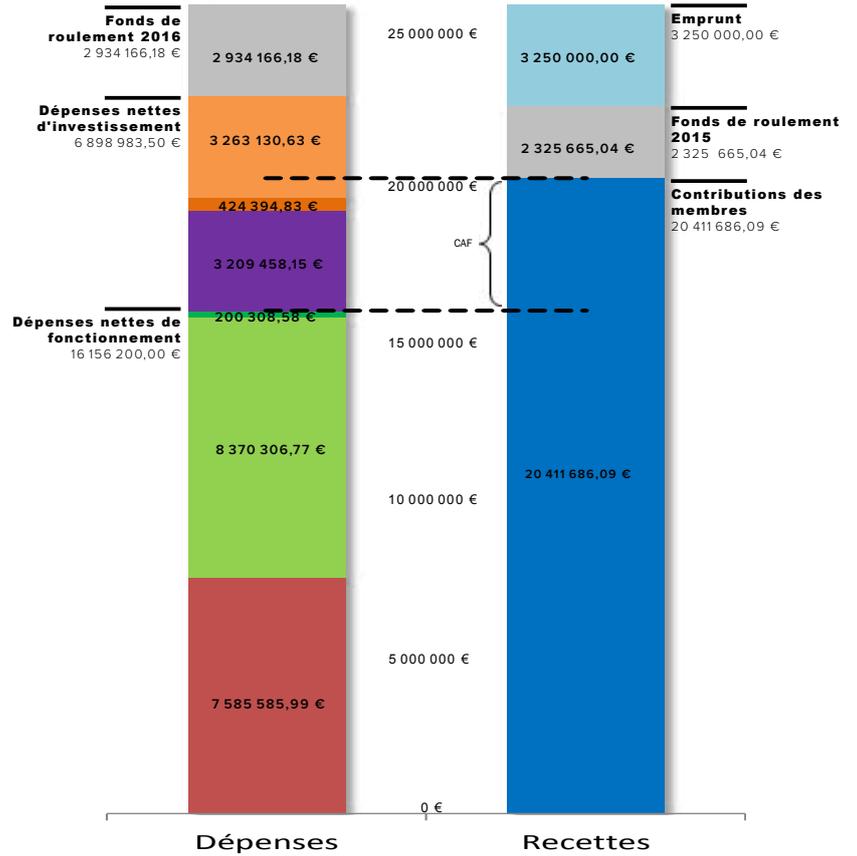
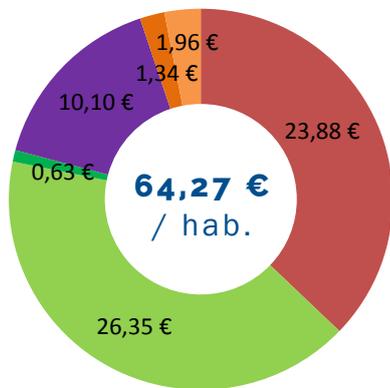
# Equilibre final de l'exercice 2016 - opérations réelles

## Dépenses de l'exercice

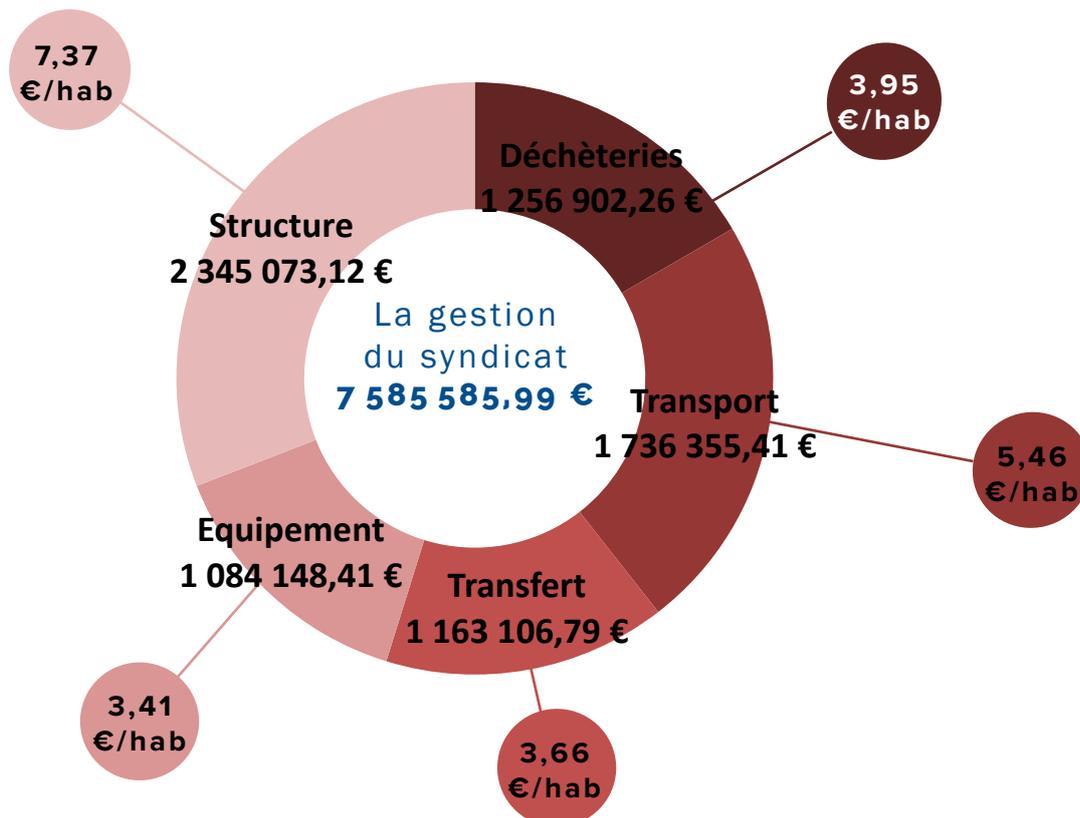
- Frais de gestion du syndicat
- Traitement des déchets
- Opérations ponctuelles
- Remboursement de la dette
- Équipement de renouvellement
- Équipement de développement
- Fonds de roulement dégagé (solde de l'exercice)

## Recettes de l'exercice

- Les contributions des membres
- Fonds de roulement issu de l'exercice 2015
- Recours à l'emprunt



## Répartition des frais de gestion



n°1 Le traitement des déchets	Charges du traitement	14 437 693,99
	Charges fixes de la DSP	5 335 600,54
	Charges variables de la DSP	7 627 371,62
	Autres charges variables de traitement	1 474 721,83
	Produits du traitement	6 067 387,22
	Produits fixes de la DSP	249 289,4
	Produits variables de la DSP	25 378
	Recettes des filières de traitement	1 850 780,8
	Soutiens des éco-organismes	3 941 939,02
		<b>Poids net du pôle budgétaire</b>
n°2 La gestion du syndicat	Frais de gestion	8 277 829,19
	Frais de personnel	5 130 810,6
	Charges financières	560 635,65
	Charges opérationnelles et de structure	2 586 382,94
	Produits de gestion	692 243,2
	Remboursements sur charges de personnel	152 108,91
	Produits des apports extérieurs	517 841,25
	Revenu des immeubles hors DSP	22 291,24
	Autres revenus	1,8
		<b>Poids net du pôle budgétaire</b>
n°3 Les contributions des membres	Reversements	5 619 529,06
	Produits de la participation	26 031 215,15
	Contributions régulières	25 637 838,79
	Contributions ponctuelles	18 750,54
	Participations entre adhérents	374 625,82
		<b>Poids net du pôle budgétaire</b>
n°4 Les opérations ponctuelles	Charges ponctuelles	463 817,78
	Charges exceptionnelles	263 817,78
	Provisions et dépenses imprévues	200 000,00
	Produits Ponctuels	263 509,20
	<b>Poids net du pôle budgétaire</b>	<b>-200 308,58 €</b>
n°5 Le remboursement de la dette	Charges à financer par des ressources propres	3 209 458,15 €
	Remboursement dettes	3 209 458,15 €
	Dépenses imprévues I	0,00 €
	Ressources propres	0,00 €
	Ventes	0,00 €
	<b>Poids net du pôle budgétaire</b>	<b>-3 209 458,15 €</b>
n°6 Les équipements de renouvellement	Équipements de renouvellement	424 394,83 €
	Subvention des Équipements de renouvellement	0,00 €
		<b>Poids net du pôle budgétaire</b>
n°7 Les équipements de développement	Équipements de développement	3 485 217,49 €
	Subvention des Équipements de développement	222 086,86 €
		<b>Poids net du pôle budgétaire</b>
n°8 Emprunt	Emprunts	3 250 000,00 €
		<b>Poids net du pôle budgétaire</b>

Fonctionnement

Investissement





# Les ressources humaines de l'ét

Sitreva a choisi de déléguer une partie de sa mission de service public – l'exploitation de son centre de tri, situé à Rambouillet, et de l'Unité de valorisation énergétique, située à Ouarville – à la société VALORYELE (filiale de SUEZ), dans le cadre d'une convention de délégation conclue en 1995 pour une durée de 25 ans.

L'ensemble de sa mission est, pour le reste, assuré en régie par 118 agents organisés en 14 services répartis entre la direction générale et trois directions principales :

- la direction des services techniques ;
- la direction des finances ;
- la direction des ressources humaines.

## Structuration des services et formation professionnelle

Les effectifs de Sitreva sont composés pour l'essentiel d'agents de la fonction publique territoriale, titulaires ou en voie de titularisation. Issus majoritairement (85%) de la filière technique, ils sont composés à 90,2% d'agents de catégorie C, à 5,3% d'agents de catégorie B et à 4,5% d'agents de catégorie A.

Cette composition ne reflète pas l'importance dans notre organisation de l'encadrement intermédiaire, indispensable relais de management compte-tenu tant de la densité de nos équipes par métier – 32 agents de déchèterie, 23 chauffeurs,... – que de leur dispersion sur notre vaste territoire.

C'est pourquoi un important travail d'accompagnement de nos chefs d'équipe et responsables de services est conduit par la direction des ressources humaines. Il vise à la fois à les professionnaliser dans leurs missions et à accélérer leur accès aux grades mieux adaptés de la fonction publique.

Ce travail s'intègre dans la politique de formation de Sitreva. En 2016, chaque agent de Sitreva a bénéficié d'un temps

de formation de 70 heures. Le plan de formation pluriannuel s'articule autour des axes suivants :

- structurer les services et professionnaliser les agents,
- améliorer la qualité et l'image du service public,
- favoriser l'intégration environnementale et le développement durable de l'établissement,
- développer une culture de prévention des risques.

A ce titre, 2 450 heures de formation ont été dispensées soit une moyenne de 20,7 par agent.

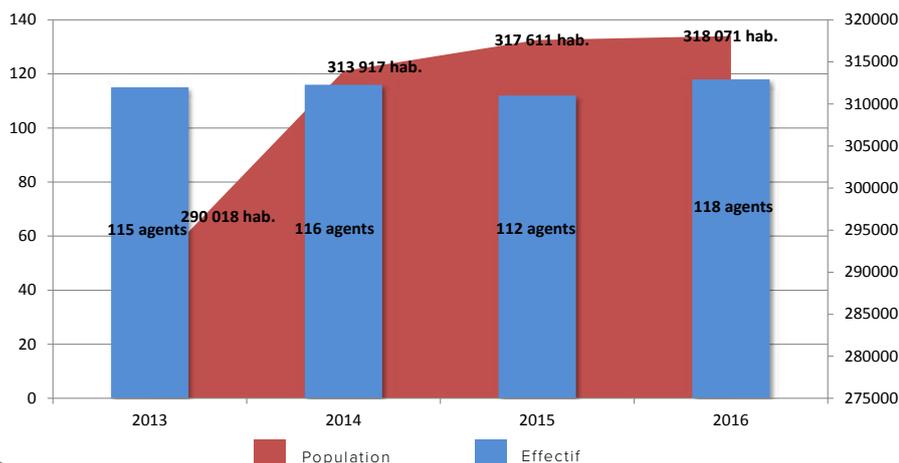
## Rationalisation des effectifs et prise en compte de la saisonnalité de l'activité

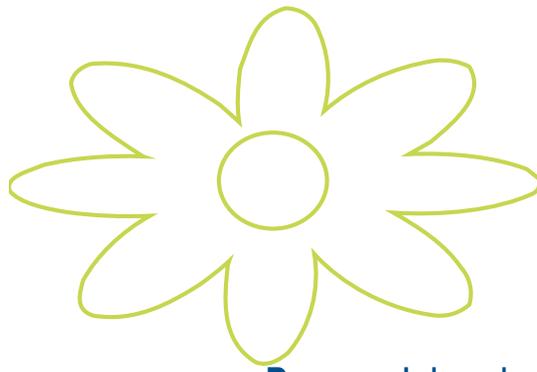
Les métiers du déchet évoluent, tant avec la réglementation qu'avec les besoins des usagers, et les emplois de Sitreva s'adaptent en permanence à cette évolution.

Cette démarche de développement des missions des services de Sitreva s'accompagne d'un travail d'optimisation de leur organisation et de suppressions d'emplois vacants ou non pourvus depuis longtemps. Le nombre d'emplois ouverts au tableau des emplois est ainsi passé en 2016 de 116 à 118, malgré la création au 1er janvier de 8,5 emplois nouveaux consécutivement à la reprise en régie de l'activité haut de quai des déchèteries du secteur du SICTOM de la région de Châteaudun, dont le marché d'exploitation exécuté par la société COVED, arrivé à échéance le 31 décembre 2015, n'a pas été renouvelé.

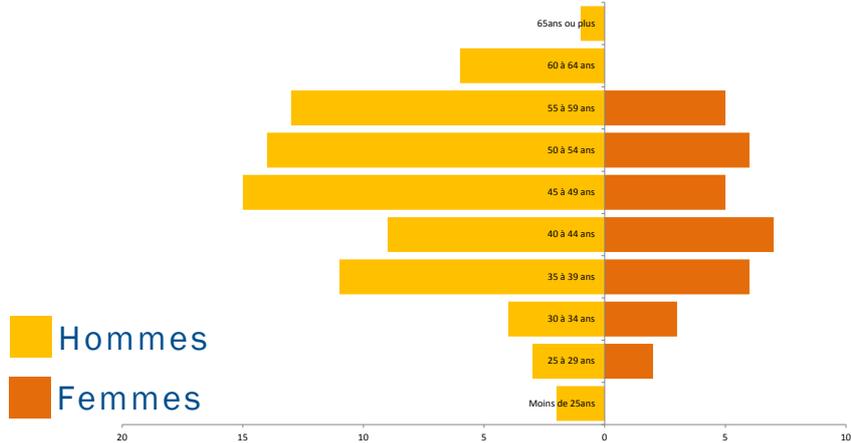
Ainsi, la mesure du taux d'administration du territoire de Sitreva confirme la constance de l'effort de rationalisation, celui-ci s'établissant à 0,37 agent pour 1000 habitants contre 0,5 agent il y a six ans.

## Évolution de l'effectif permanent et de la population





## Pyramide des âges



Le personnel de Sitreva est à 30 % féminin et 70 % masculin. La moyenne d'âge est de 46,5 ans.

Le resserrement rationnel de l'effectif permanent implique cependant qu'il puisse aussi être de façon souple fait appel à des renforts temporaires en saison haute. L'activité de Sitreva, en particulier dans ses déchèteries, est en effet très impactée par la saisonnalité – les quantités produites de déchets augmentent fortement au printemps et en été –, nécessitant le recours annuel à des agents saisonniers pour des missions temporaires de remplacement ou de renfort qui garantissent la continuité du service public. 28 salariés ont à ce titre travaillé au sein de Sitreva en 2016 dans le cadre de contrats ne pouvant excéder 6 mois.

### Permanence du dialogue social

Le Comité technique a été réuni à 2 reprises en 2016, appelé à donner son avis notamment sur les évolutions du tableau des emplois et de l'organigramme, le nouveau dispositif de formation du personnel, la participation de l'établissement à la protection complémentaire de santé de ses agents ou la réorganisation des services d'astreinte.

Dans le même esprit d'encouragement du dialogue social, 1818 heures ont été accordées durant l'année 2016 aux représentants du personnel pour se consacrer à leur action.

**2**

réunions du comité technique

**1 818**

heures de délégations accordées

**118**

agents permanents

**28**

agents pour des missions temporaires

**0,37**

emplois pour 1000 habitants  
(taux d'administration)

**2 450**

heures de formation

**16%**

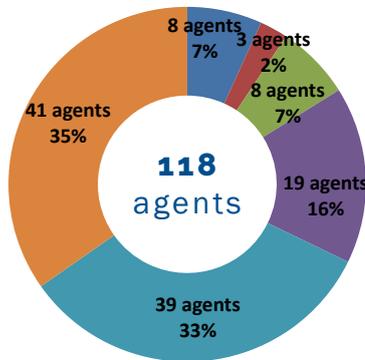
part de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement



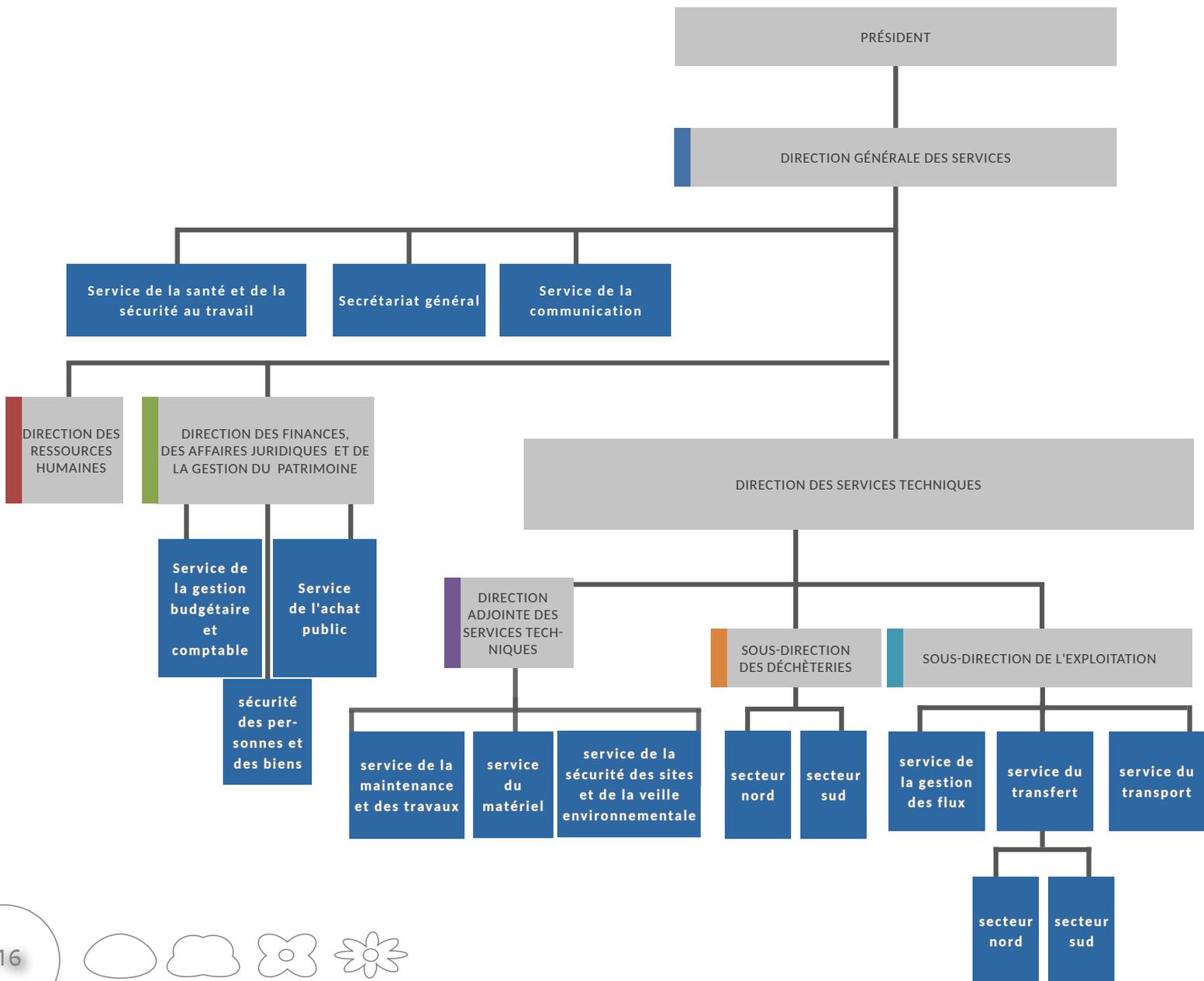


# L'organisation des services

<b>Direction Générale</b> Secrétariat général Communication Sécurité et santé au travail
<b>Ressources humaines</b>
<b>Finances / Juridique</b> Comptabilité Achat public Sécurité
<b>Équipement</b> Maintenance Matériel Environnement
<b>Exploitation</b> Gestion des flux Transfert Transport
<b>Déchèteries</b>



## L'organigramme des services





# La santé et la sécurité au travail

La particulière technicité des métiers en son sein et la multiplicité des risques auxquels sont exposés les agents qui les exercent ont toujours conduit Sitreva à placer la protection de la santé et la sécurité de son personnel en tête de ses priorités. Un niveau supplémentaire d'exigence a cependant été franchi en 2016 avec le renforcement du service Santé et sécurité au travail, et le développement des moyens qui lui sont alloués.

L'année 2016 a été celle du lancement de la démarche d'évaluation des risques professionnels ayant pour but la mise en forme du Document Unique pour 2017 et donc la mise en place d'un plan d'actions pluriannuel. Cette démarche globale s'accompagne d'un renforcement du suivi de la prévention des risques avec la systématisation des plans de prévention et protocoles de sécurité pour les entreprises extérieures.

C'est également en 2016 que le marché des équipements de protection individuels a été renouvelé. Sur la base des premières analyses de risque, de nouveaux moyens de prévention ont ainsi pu être adaptés aux dangers pour réduire les risques. Pour les 118 agents de SITREVA, ce sont 1 529 paires de gants, 133 chaussures de sécurité ou encore 85 blousons haute visibilité qui ont été distribués au cours de l'année.

Avec l'accueil des saisonniers et des nouveaux arrivants, c'est 100% des personnes entrant à SITREVA qui ont bénéficié d'une sensibilisation à la santé et la sécurité au travail. Ainsi, à travers la

connaissance des risques le personnel peut prendre conscience de sa responsabilité pour protéger sa santé et celle des autres.

SITREVA a également relancé son réseau de sauveteur secouriste du travail en réalisant une formation initiale ainsi qu'une journée de mise à jour des compétences pour les agents déjà SST. 13 agents constituent désormais le réseau de premier secours en cas d'accident soit environ 11% de l'effectif. Au regard de l'activité de SITREVA, de l'éloignement et isolation de certains sites ou agents, ce taux doit encore progresser pour dépasser les 60%.

## Bilan de l'absentéisme pour accident de service en 2016

Au cours de l'année 2016, 14 accidents ont générés 101 journées d'arrêt, soit une moyenne de 7,2 jours par sinistre. Il s'agit d'une augmentation de 16% du nombre d'accidents par rapport à 2015 mais une diminution de plus de 89% du nombre de journées perdues. Cependant, 350 jours d'arrêt supplémentaires ont dû être déplorés en 2016 en raison d'accidents antérieurs non clôturés. Le nombre réel de jours perdus pour raison d'accident s'élève donc à 441.

Les accidents de service en	2016	Evolution
Nombre d'accidents	14	16,67 %
Dont rechutes	0	
Nombre de journées perdues	101	-89,65 %
Nombre d'agents accidentés	13	8,33 %
Proportion d'agents absents	0,11	12,07 %
Durée moyenne d'arrêt	7,21	-91,13 %
Nombre de jours d'arrêt / agent	7,77	-90,45 %
Taux de fréquence	48,75	-1,69 %
Taux de gravité	0,55	-89,83 %



Formation aux premiers secours des agents d'accueil en déchèterie



# La sécurité et la maintenance des

Certains sites, notamment les déchèteries et les centres de transfert, peuvent être la cible de vols ou d'actes de vandalisme. Sitreva se doit de proposer à ses usagers des équipements optimisés, sécurisés et exempts de dégradations. A cette fin, le service Sécurité des personnes et des biens et le service de la Maintenance sont chargés de garantir la qualité du service en veillant à la sécurité des agents et des usagers, et à la préservation de l'intégrité des sites.

Le service Sécurité des personnes et des biens a en charge la gestion des droits d'accès sur les sites (attribution de badges et de codes d'accès), le suivi des contrats pour les fermetures électromagnétiques, la vidéo protection, les systèmes anti intrusion et le contrôle des accès ou des vidéos en cas d'intrusions. Un agent à temps plein est chargé de ces missions et a déposé en 2016 30 plaintes pour un montant de préjudice estimé à 31.032 €.

Le service assure également une maintenance de premier niveau pour les petites réparations (réparation de grillage en cas d'intrusions, remplacement des cadenas,...)

**Une année marquée par une baisse sensible des vols en quantité et en gravité.**

Le nombre de vols a chuté d'environ 70%. Deux facteurs peuvent expliquer cette baisse, d'une part les condamnations importantes obtenues depuis le milieu d'année 2014, et d'autre part la baisse du prix des métaux de 37% en 2 ans. Le montant moyen par préjudice reste stable entre 2015 et 2016. Les sites les plus touchés ont beaucoup évolué entre 2015 et 2016. Droue-sur-

Drouette a été victime 17 fois en 2015 et ne l'a été qu'une seule fois en 2016. Les déchèteries les plus touchées en 2016 ont été Janville (6 fois), suivie de près par Angerville, Roinville et Cloyes-sur-le-Loir (5 fois chacune).

Les flagrants délits nécessitent un déplacement rapide du Service sécurité des personnes et des biens sur place ou/et dans les locaux des forces de l'ordre, de nuit ou le week-end dans les deux cas.

**L'intégrité de tous les sites assurée par une maintenance permanente**

Composé de 5 agents et d'un responsable, le service de la Maintenance est chargé de mettre en œuvre et d'effectuer tous les petits et gros travaux pour maintenir dans un état de fonctionnement optimal les sites et les bâtiments dédiés au Service Public.

La majorité des interventions du service ont été consacrées aux déchèteries, aussi bien pour l'entretien périodique des sites et leur aménagement (espaces verts, plomberie, métallerie,...) que pour y effectuer les réparations faisant suite aux dégradations occasionnées par les actes de vandalisme (réparation de clô-

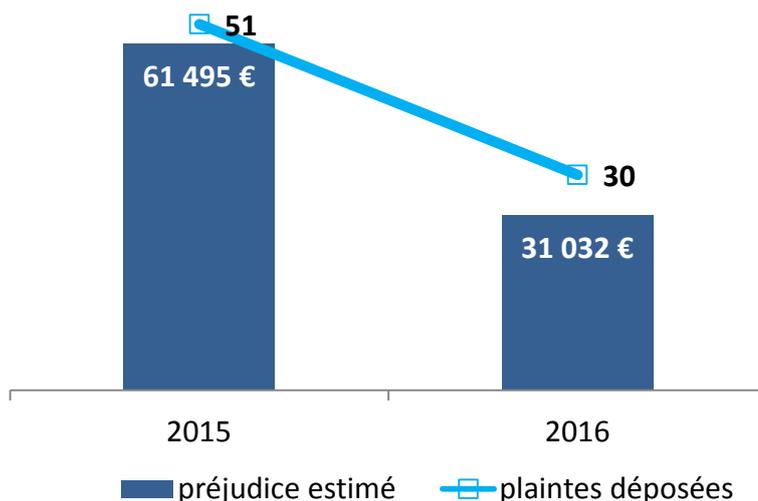
**30**  
plaintes déposées

**1 034 €**  
montant moyen du  
préjudice par plainte

**2**  
flagrants délits

**700 €**  
d'indemnisation  
effectué

## Évolution des vols et effractions





tures ou de portails notamment).  
L'année 2016 a en outre été marquée  
par une forte implication de tous les  
agents du service sur le chantier de réha-  
bilitation de la déchèterie de Bonnelles.

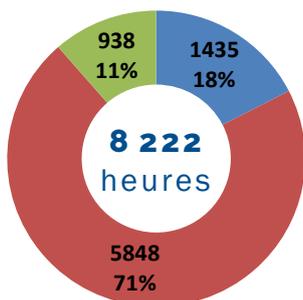
**5**  
agents de  
maintenance

**8 222**  
heures d'interventions



Aménagement de l'aire de dépôt des DEEE et DDS - Droue-sur-Drouette

## Heures d'intervention du service de la maintenance



■ Centres de transfert ■ Déchèteries ■ Services centraux

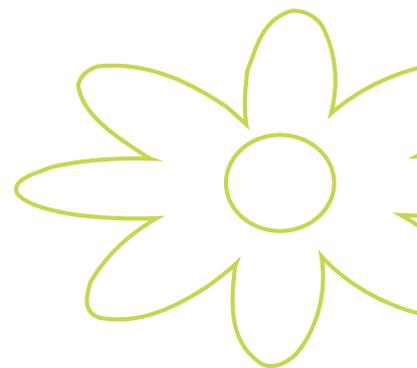
### Les principaux travaux réalisés en régie par le service de la maintenance en 2016

- Mise aux normes des déchèteries en assainissement : disconnecteurs, vanne de coupure d'eau de ruissellement, trappe de prélèvement.
- Parking agent d'accueil à Nogent-le-Roi.
- Terrassement et aménagement d'une sortie sur la déchèterie de Droue-sur-Drouette.
- Préparation et Terrassement des bungalows d'Arrou et Cloyes-les-trois rivières.
- Terrassement des fondations pour la pose des blocs maintenant les filets anti-envol de la déchèterie de Beauce-la-Romaine.





# L'équipement



Pour accomplir sa mission de service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers, Sitreva est doté d'un équipement industriel lourd exploité en DSP (unité de valorisation énergétique, centre de tri), ou en régie (centres de transfert, déchèteries, matériel roulant).

## Des équipements à développer ou à renouveler

En 2016, Sitreva a effectué de nombreux investissements dans des équipements du secteur du SICTOM de la région de Châteaudun. Le plus important a été la déconstruction de l'ancienne usine d'incinération et sa transformation en centre de transfert. Les déchèteries du même secteur ont bénéficié d'un lifting conséquent avec l'installation de nouveaux bureaux d'accueil et d'armoires de stockage pour les déchets dangereux. La reprise en régie de l'activité bas de quai des déchèteries de ce secteur a nécessité l'acquisition de nouveaux camions et compacteurs.

## Les déchèteries en mutation

SITREVA poursuit la modernisation de son réseau de déchèteries. Ainsi, la déchèterie de Bonnelles, a été entièrement réhabilitée. Aujourd'hui, elle répond totalement au Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) d'Ile-de-France et aux prescriptions de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE).



Déchèterie d'Auffargis

### Les déchèteries

Les déchèteries sont les principales interfaces d'échange entre Sitreva et les usagers du service public. Ces derniers y apportent leurs déchets qu'ils trient en fonction de leur nature. Sitreva gère l'exploitation de 22 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire.



Centre de tri - Rambouillet

### Le centre de tri

Situé à Rambouillet, d'une capacité de 15 000 tonnes, il sert à optimiser la valorisation des déchets en séparant les emballages ménagers en fonction de leur matière. Géré dans le cadre de la DSP par la société VALORYELE, les collectes sélectives réalisées par les syndicats membres y sont triées à l'exception des emballages issus des collectes du SICTOM de la région de Châteaudun qui sont triés au centre de tri NATRIEL à Dreux.



Unité de valorisation énergétique - Ouarville

### L'unité de valorisation énergétique

Située sur la commune de Ouarville en Eure-et-Loir, l'Unité de Valorisation Énergétique est exploitée en Délégation de Service Public (DSP) par la société VALORYELE. D'une capacité annuelle de 135 000 tonnes, elle peut produire jusqu'à 70 000 MWh d'électricité par an.





mise en place du local d'accueil - déchèterie de Arrou



Construction du nouveau centre de transfert - Châteaudun



déchèterie de Bonnelles réhabilitée



compacteur sur berce pour le secteur de Châteaudun



Centre de transfert - Châteaudun

### Les centres de transfert

Outils d'optimisation logistique et de valorisation, les centres de transfert permettent de rationaliser les transports, de contrôler la nature et d'effectuer un tri des matériaux apportés afin de maximiser la part de valorisation matière.

Sitreva dispose de 4 centres de transfert situés à :

- Châteaudun
- Droue-sur-Drouette
- Ouarville
- Rambouillet

## Les opérations d'équipement en 2016

Opérations de développement	Total
Réhabilitation déchèterie de Bonnelles	1 248 414,46 €
Déconstruction UIOM de Châteaudun	228 378,91 €
Construction centre de transfert de Châteaudun	483 962,57 €
Équipement des déchèteries de Châteaudun	1 606 901,79 €
Optimisation des FMA	267 000,00 €
Aménagement des déchèteries	106 199,55 €
Acquisition de deux compacteurs	139 216,00 €
Vidéoprotection	7 930,00 €
Petits équipements de développement	32 576,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>4 120 579,28 €</b>
Opérations de renouvellement	
Renouvellement de matériel	470 149,64 €
Mise aux normes	765 484,44 €
<b>Sous-total</b>	<b>1 235 634,08 €</b>
<b>Total général</b>	<b>5 356 213,36 €</b>





# La communication auprès des usagers

Pourquoi faut-il trier ses déchets? Comment s'y prendre pour bien les trier? Comment faire pour que le geste de tri soit acquis durablement? L'usager du service public est le premier maillon de la chaîne du tri et la communication de Sitreva a pour unique objet son information. Pour remplir sa mission, la communication de Sitreva se doit d'être au plus proche des usagers afin de les informer des choix politiques et économiques de gestion du service public et de les aider à améliorer le geste de tri.

## Nos meilleurs outils de communication sont nos équipements

Chaque année Sitreva accueille le public pour lui faire visiter ses équipements. En effet, il n'est rien de plus efficace que de montrer concrètement aux usagers ce qui se passe après leur geste de tri. En immersion dans le centre de tri des emballages ménagers à Rambouillet ou dans l'Unité de Valorisation Énergétique de Ouarville, les ambassadeurs du tri de Sitreva et de ses membres font visiter les installations à des groupes scolaires ou adultes.

En 2016, le centre de tri SETRI a accueilli 1998 visiteurs enfants et adultes notamment lors des portes ouvertes organisées au mois de novembre qui a permis d'accueillir 290 visiteurs.

L'unité de valorisation énergétique a reçu quant à elle la visite de 200 personnes pour l'essentiel en provenance des SICTOM des régions d'Auneau et de Rambouillet.

## Les enfants, premier vecteur du bon geste de tri

Depuis 2007, l'éducation au développement durable et particulièrement au tri des déchets, fait désormais partie du programme scolaire de nos enfants. De la maternelle au Baccalauréat, ils sont tous concernés. Afin de les sensibiliser en tant que citoyens responsables et

**1 998**  
visiteurs au centre de tri

**1 597**  
élèves ont visité le centre de tri

**24**  
animations en milieu scolaire

**5**  
événements organisés

**4 961**  
visiteurs uniques par mois sur le site internet (+24%)

de les accompagner au geste de tri, les ambassadeurs de tri accompagnent le corps enseignant dans cette démarche en proposant des animations dans les écoles.

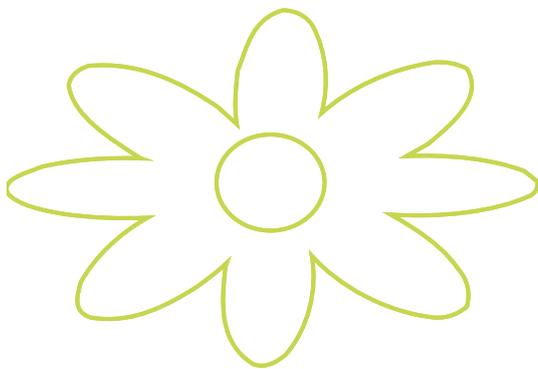
Ainsi, en 2016, 24 classes allant de la petite section au CM2 et représentant 539 élèves, ont bénéficié d'une animation pédagogique sur le tri des déchets ménagers réalisée par le service communication de Sitreva.

Bien plus qu'une simple visite dans les écoles, elles sont le socle d'une véritable mission pédagogique sur l'environnement auprès des jeunes. Objectif : préserver les ressources et protéger l'environnement.

### A la rencontre du public

- Salon du développement durable - Carrefour Rambouillet - 3 jours - mars 2016
- Journée de l'environnement - Centre de Loisirs de Changé - 1 jour - juin 2016
- Salon de l'environnement - Collège de Vivonne Rambouillet - 1 jour - juin 2016
- Agriculture et Patrimoine - Bergerie Nationale Rambouillet - 2 jours - septembre 2016
- Portes ouvertes au centre de tri des emballages ménagers - Rambouillet - 1 jour - novembre 2016





### L'ambassadeur de tri, bien plus qu'un animateur, un formateur

Trier c'est bien mais bien trier c'est mieux. L'ambassadeur du tri est multitâches. Il transmet les bonnes consignes de tri, explique pourquoi le tri est nécessaire, ce que deviennent les emballages triés, comment ils sont recyclés et quels sont les bénéfices pour l'environnement. Il a pour rôle de sensibiliser le public et plus particulièrement les jeunes sur le tri des déchets et ses enjeux sur l'environnement. Sa mission ne se limite pas seulement à diffuser des informations, il exerce une véritable action pédagogique auprès des enfants.

L'organisation de ces animations auprès des élèves ne s'improvise pas. Le mécanisme de compréhension d'un enfant en maternelle n'est pas le même chez un enfant en cours élémentaire et au collège. Aussi, l'ambassadeur doit adapter son discours, ses animations et ses supports à chaque niveau.

### Le programme d'animations pédagogiques de Sitreva

Sitreva a mis en place un programme d'animations pédagogiques qui est proposé à toutes les écoles primaires de son territoire. Celui-ci s'articule autour de trois axes :

- le métier d'ambassadeur du tri
- le parcours d'un emballage
- le bon geste de tri

L'animation réalisée par un ambassadeur de tri, dure de 1h30 à 2h30 selon le niveau de la classe et se déroule de la manière suivante sous la forme d'un échange entre l'animateur et les élèves :

- présentation du rôle de l'ambassadeur du tri et de ses actions au quotidien,
- présentation d'échantillons d'emballages pour apprendre le bon geste du tri,
- projection de films sur le centre de tri, sur le recyclage,
- jeux pédagogiques (rouletaboule, puissance tri)
- possibilité de visiter les équipements : centre de tri, Unité de Valorisation Énergétique, déchèteries)

Le but ultime d'une animation : que les élèves deviennent à leur tour de véritables ambassadeurs auprès de leurs parents.



Animation pédagogique à l'école de Hanches



Agriculture et Patrimoine - Rambouillet



Portes ouvertes au centre de tri - Rambouillet





# La protection de l'environnement

Traiter et valoriser nos déchets protège notre environnement. Mais la dangerosité particulière de certains des déchets que nous réceptionnons implique des mesures spécifiques de stockage et de transport, et une vigilance constante. La responsabilité environnementale de Sitreva s'étend aux équipements dévolus au service dont il est responsable, qui doivent eux-mêmes laisser sur l'environnement une empreinte minimale. Sitreva veille au respect des réglementations et normes en vigueur concernant toutes ses installations.

## Encadrer le stockage et le transport des déchets dangereux

Les déchets diffus spécifiques (DDS), les batteries, les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI), les piles et les huiles minérales, tous collectés dans chacune des 22 déchèteries pour lesquelles Sitreva est en charge du traitement et de la valorisation des déchets, forment une catégorie particulière de déchets puisqu'on les classe parmi les « marchandises dangereuses ». A ce titre, les modalités de leur prise en charge font l'objet d'une réglementation spécifique dont le respect nécessite une vigilance constante de nos services et engage notre responsabilité.

Les DDS issus des ménages sont pris en charge par l'éco organisme EcoDDS.

**448**  
tonnes réceptionnées  
de déchets dangereux

**23**  
ICPE

**100%**  
des transporteurs  
contrôlés

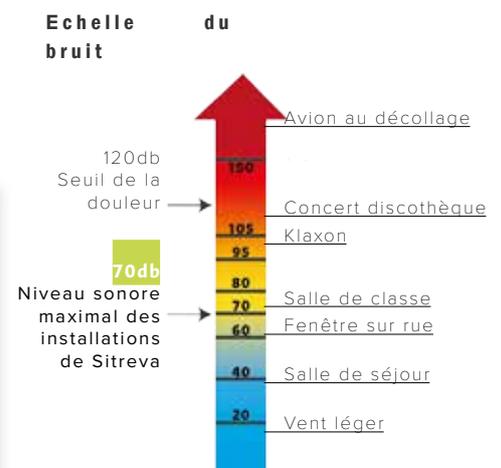
**10**  
sites contrôlés en  
2016

Ceux issus des professionnels et hors périmètre EcoDDS font l'objet d'une prestation externe par un prestataire de marché de collecte et de traitement.

Les autres déchets dangereux ont été transportés par les prestataires de marché ou les éco-organismes des filières correspondantes.

## Garantir l'intégrité environnementale de nos installations

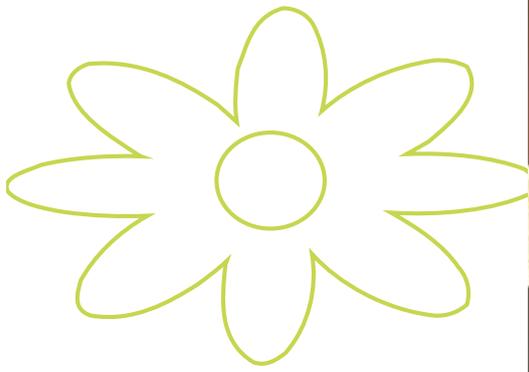
Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers pour l'environnement sont désignées communément sous l'appellation « installations classées pour la protection de l'environnement » (ICPE) et sont soumises à une législation et une régle-



mentation particulières. Localement, ce sont les services de l'Inspection des installations classées, au sein des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) pour l'Île-de-France, qui font appliquer, sous l'autorité du préfet de département, les mesures de cette police administrative.

En relation avec ces services d'inspection, Sitreva veille à la conformité permanente de ses installations classées aux normes exigées par la réglementation.





Tous les sites exploités par Sitreva sont des ICPE : l'usine de valorisation énergétique de Ouarville, le centre de tri de Rambouillet, la plateforme de compostage, les centres de transfert, et les déchèteries.

Si le contrôle périodique de la conformité à la réglementation de nos ICPE soumises à enregistrement (tous les cinq ans) ou autorisation (tous les sept ans) est réalisé par les services de l'Etat, celui de nos installations soumises à déclaration doit être réalisé tous les cinq ans par Sitreva, par le biais de cabinets privés spécialisés dont les rapports sont transmissibles aux services de l'Etat.

Dans ce cadre, toutes les installations classées de Sitreva ont été contrôlées au cours des dernières années. En 2016, ce sont les déchèteries de Arrou, Cloyes-les-trois-Rivières, Beauce-la-Romaine, Harleville, Nogent-le-Roi, Pierres, Ouarville, Roinville, Les Villages Vovéens, Janville, qui ont fait l'objet de cet audit.

Au cours des derniers contrôles périodiques ou directement par nos services, 13 non-conformités majeures ont été relevées sur plusieurs de nos installations et, bien que n'empêchant pas le fonctionnement réglementaire des sites concernés, ont fait en 2016 l'objet prioritaire de l'action de nos services.

En outre, plusieurs éléments de nos installations doivent faire l'objet de contrôles spécifiques réguliers en sus des contrôles périodiques susvisés :

- leur niveau sonore ;
- la teneur des rejets d'eaux pluviales ;
- les installations électriques ;
- les équipements de protection contre l'incendie ;
- les séparateurs à hydrocarbures installés sur leurs réseaux d'assainissement des eaux pluviales et de ruissellement.



Armoire de stockage des DDS

### Non-conformités majeures relevées en 2016

- Absence de détecteur de fumée dans le local DDS (Janville, Les Villages Vovéens)
- Absence de plans (Janville, Pierres, Nogent-le-Roi)
- Absence de vanne de fermeture des eaux d'incendie (Janville, Pierres, Roinville, Nogent-le-Roi)
- Trous dans la clôture (Les Villages Vovéens)
- Contenant des huiles non abrité (Pierres, Ouarville, Harleville, Roinville, Nogent-le-Roi)
- Absence de plans à jour des réseaux (Ouarville)
- Absence d'analyses d'eau (Ouarville)
- Absence d'affichage des produits acceptés et du plan de circulation (Harleville)
- Absence de justificatifs du caractère étanche et incombustible du sol des aires de stockage des déchets dangereux (Cloyes-les-trois-rivières, Arrou, Beauce-la-Romaine)
- Absence de cuvette pour rétention des déchets dangereux (Cloyes-les-trois-rivières, Arrou, Beauce-la-Romaine)
- Absence de registre des déchets sortants (Cloyes-les-trois-rivières, Arrou, Beauce-la-Romaine)
- Absence de justificatif de résistance au feu des locaux de stockage DDS (Cloyes-les-trois-rivières, Arrou, Beauce-la-Romaine)
- Présence de déchets dangereux (Cloyes-les-trois-rivières, Arrou, Beauce-la-Romaine)

### Toutes ces non-conformités ont été résolues :

- Achat et mise en place d'armoires spécifiques pour les déchets dangereux
- Réalisation de 18 plans de stockage dans les armoires afin d'éviter les mélanges incompatibles
- Mises aux normes et mise en oeuvre de 7 disconnecteurs et 3 vannes de fermeture





Formation à l'éco-conduite avec le simulateur

La fréquence de ces contrôles varie selon le catégorie des ICPE concernées.

En 2016 a été poursuivie la campagne triennale de mesure du niveau sonore de nos différentes installations, ainsi que de la teneur des rejets d'eaux pluviales. Tous nos sites disposent, pour chacun de ces contrôles, d'un rapport actualisé attestant de leur conformité à la réglementation.

### **U**ne conduite environnementale

Chaque année les services de Sitreva adoptent de nouveaux procédés afin de minimiser l'impact de leur fonctionnement sur l'environnement.

En 2016, avec près de 980 000 km parcourus par ses 31 camions, Sitreva a décidé de mettre l'accent sur l'éco-conduite. Tous les chauffeurs poids lourds de Sitreva ont suivi une formation à l'éco-conduite en plus de la Formation Continue Obligatoire.

A partir d'un simulateur de conduite et d'exercices en conditions réelles sur la route, tous les chauffeurs poids lourds de Sitreva ont suivi la formation qui cette année associait Eco-conduite et sécurité.

Le service de l'Achat public met désormais en ligne sur une plate-forme d'achat ([achatpublic.com](http://achatpublic.com)) l'ensemble de ses procédures. L'information des candidats est donnée par le biais de cette plate-forme qui publie des avis au journal officiel mais également sur le site internet de Sitreva.

Aucun dossier de consultation n'a été envoyé au format papier. Le nombre

d'offres dématérialisées reste stable et sectorisé. Certaines professions (en particulier prestations de services intellectuels, cabinet d'avocats, architectes, maîtrise œuvre, informatique...) ont recours de façon quasi systématique à la dématérialisation. Dans les autres corps de profession cela reste encore à la marge. En 2016, sur 53 offres reçues, 12 l'ont été de façon dématérialisée, soit 23%.

En comptabilité, le service de la gestion budgétaire et comptable a mis en oeuvre en janvier 2016 la dématérialisation des des pièces justificatives.



## Rejets atmosphériques de l'UVE

Les analyses réalisées sur les rejets atmosphériques de l'UVE valident la qualité du traitement des fumées, tant sur la captation des dioxines et furannes, métaux lourds, que sur les oxydes d'azote. L'ensemble des mesures réalisées en continu et l'ensemble des campagnes ponctuelles, confirment des niveaux de rejets très en deçà des seuils réglementaires.





# La collecte réalisée par nos membres

Nos membres procèdent aux collectes en porte à porte et aux collectes des bornes des points d'apport volontaire. Les déchets ainsi collectés sont apportés selon leur nature et la proximité géographique des bases des collecteurs, soit à l'un des centres de transfert de Sitreva, soit directement en centre de tri ou à l'UVE.

En 2016, nos membres ont collecté 110 565 tonnes de déchets. Après une légère baisse des tonnages collectés en 2015, on constate une hausse de 1,7 % des tonnages collectés en 2016.

En détaillant les collectes par type de déchets, on constate une hausse importante des végétaux de 17% ainsi que des encombrants de 8,3%. Les ordures ménagères subissent quant à elles une baisse de 0,56% et les emballages ménagers une hausse de 1,16%.

Déchets collectés par les

membres

**110 565**

tonnes de déchets  
collectés par nos  
adhérents

**348**

Kg par habitant

**+1,7 %**

collectés en 2016





ORDURES  
MÉNAGÈRES



226 Kg  
par  
habitant



EMBALLAGES  
MÉNAGERS



48 Kg  
par  
habitant



DÉCHETS VERTS



42 Kg  
par  
habitant



VERRES



30 Kg  
par  
habitant

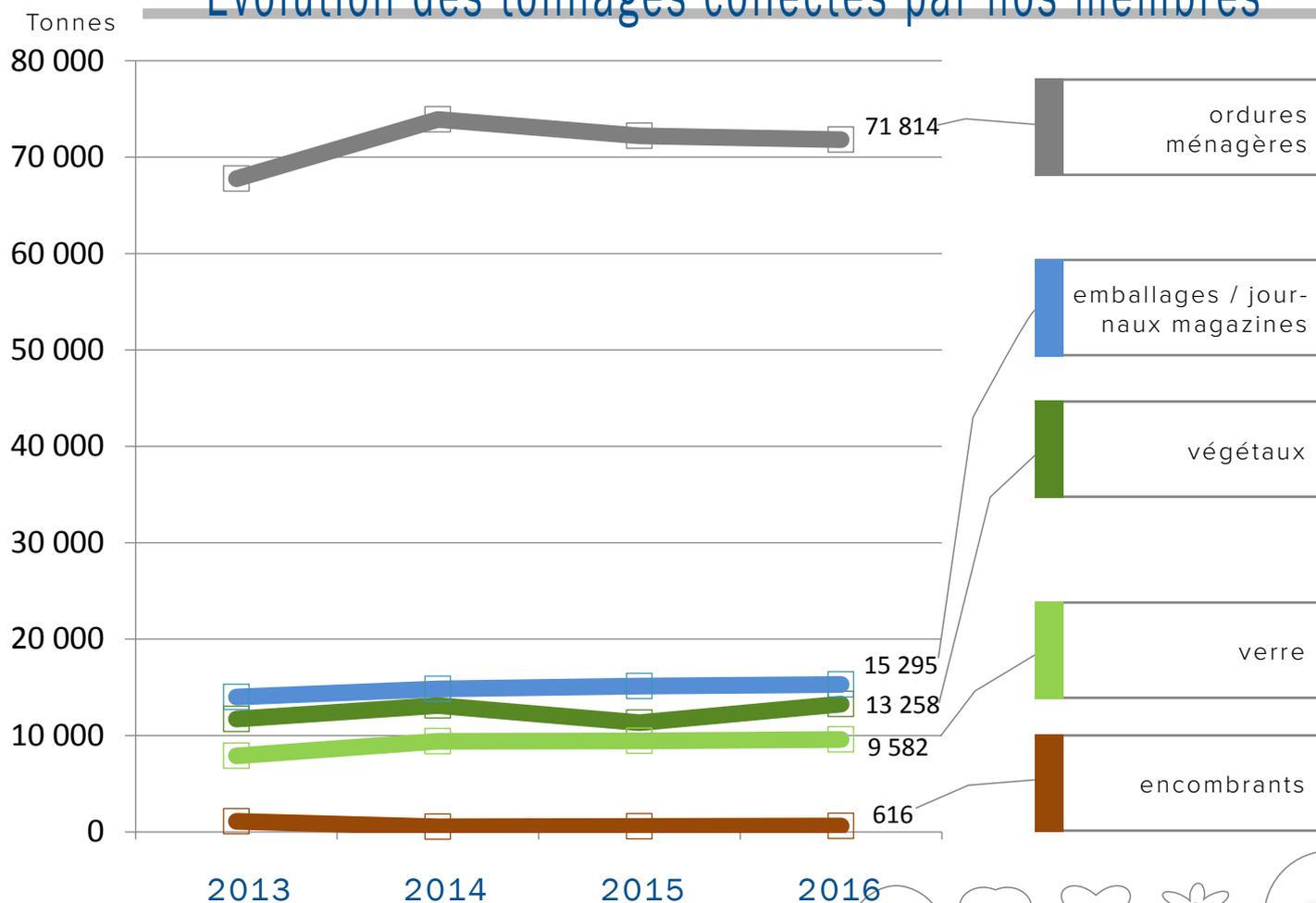


ENCOMBRANTS



2 Kg  
par  
habitant

## Évolution des tonnages collectés par nos membres



# La collecte en déchèterie

Les déchèteries sont des équipements de proximité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers, dont le rôle va croissant avec l'importance donnée au geste de tri des particuliers. Elles sont les principales interfaces d'échange entre Sitreva et les usagers du service public. Ces derniers y apportent leurs déchets qu'ils trient en fonction de leur nature. Sitreva se charge ensuite de les valoriser en les acheminant vers les équipements appropriés.

Sitreva gère l'exploitation de 22 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire. 5 sur le secteur du SICTOM de la région de Rambouillet, 4 sur le secteur du SICTOM du Hurepoix, 4 sur le secteur du SIRMATCOM de la région de Maintenon, 5 sur le secteur du SICTOM de la région d'Auneau et 4 sur le secteur du SICTOM de la région de Châteaudun.

Sitreva travaille continûment à y développer le service à la population en améliorant leurs accès, l'accueil et l'orientation des usagers et en modernisant les modes de dépôt des déchets.

Les déchets qui y sont apportés, par les particuliers mais aussi par les professionnels et les artisans, sont ensuite soit emportés par les équipes du service transport de Sitreva vers les centres de transfert ou vers les sites de traitement (plateforme de compostage, centre de tri, UVE) soit récupérés par les prestataires avec lesquels Sitreva a conventionné.

## Augmentation des apports et des fréquentations

Pour l'année 2016, la fréquentation des

déchèteries a été de 703 473 visites, présentant une augmentation de 3,7% par rapport à 2015.

20 types de déchets sont autorisés dans toutes nos déchèteries. En 2016, le tonnage global des déchets apportés s'est élevé à 76 763 tonnes, présentant une hausse de 2% par rapport à l'année précédente. L'activité des déchèteries est sujette à la saisonnalité et fortement liée aux conditions météorologiques, particulièrement en ce qui concerne les végétaux. Ainsi, le tonnage des végétaux a subi une importante hausse de 11%.

## Succès de la filière meuble mise en place en 2014

La filière DEA (Déchets d'Équipement d'Ameublement) mise en place en 2014 a été étendue en 2016 et rencontre un vif succès. De 489 tonnes collectées en 2015, nous atteignons 810 tonnes en 2016, soit près de 66% d'augmentation.

## L'impact des inondations de mai 2016

Les inondations de mai/juin 2016 ont

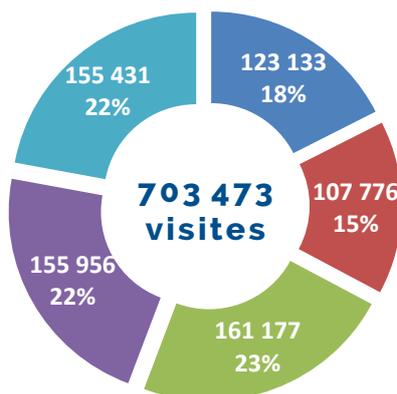
**22**  
déchèteries

**703 473**  
visites

**11 093**  
nouvelles cartes  
d'accès distribuées

**+3,74%**  
de fréquentations en  
2016

## Répartition des visites par secteur géographique



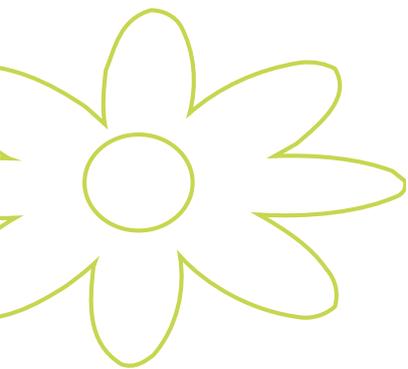
SICTOM de la région d'Auneau

SICTOM de la région de Châteaudun

SICTOM de la région de Rambouillet

SICTOM du Hurepoix

SIRMATCOM de la région de Maintenon



provoqué d'énormes dégâts dans de nombreuses communes situées sur le territoire de Sitreva. Afin d'aider les habitants sinistrés à évacuer rapidement les déchets, notamment mobiliers, générés par la montée des eaux, Sitreva a mis gracieusement ses moyens humains et matériels à disposition. Durant 2 mois, 322 tonnes de déchets tout-venant ont été traitées et 153 heures supplémentaires effectuées.

#### La modernisation constante des sites

Démarrés en novembre 2015, les travaux de réhabilitation de la déchèterie de Bonnelles se sont achevés en juin 2016. C'est une déchèterie moderne, entièrement repensée, fonctionnelle et accueillante qui a vu le jour en lieu et place de l'ancienne. Un mot résume aujourd'hui la course menée pour faire entrer ces lieux pivots de l'économie circulaire dans le 21<sup>ème</sup> siècle : l'innovation, fruit de la réflexion des services, de l'anticipation des besoins de demain, mais surtout de l'observation constante et attentive du terrain.

### Impact des inondations de

mai 2016

**322,78**  
tonnes collectées

**86**  
rotations de bennes

**153h50**  
de temps de travail  
supplémentaire

**30 746 €**  
coût total pris en  
charge par Sitreva



#### Un service au public étendu

Le périmètre d'action de Sitreva ne s'arrête pas aux frontières de son territoire administratif: 12 communes périphériques bénéficient pour leurs habitants, grâce à des conventions particulières, de l'accès aux déchèteries de Sitreva. Inversement, certaines communes situées en bordure du territoire de Sitreva bénéficient par convention des équipements de syndicats de traitement limitrophes.

**12**  
communes hors  
du périmètre de  
Sitreva utilisent  
nos déchèteries par  
convention



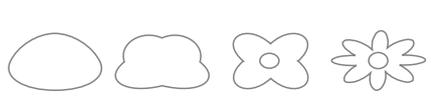
Système de dépôt des petits flux sur la nouvelle déchèterie de Bonnelles





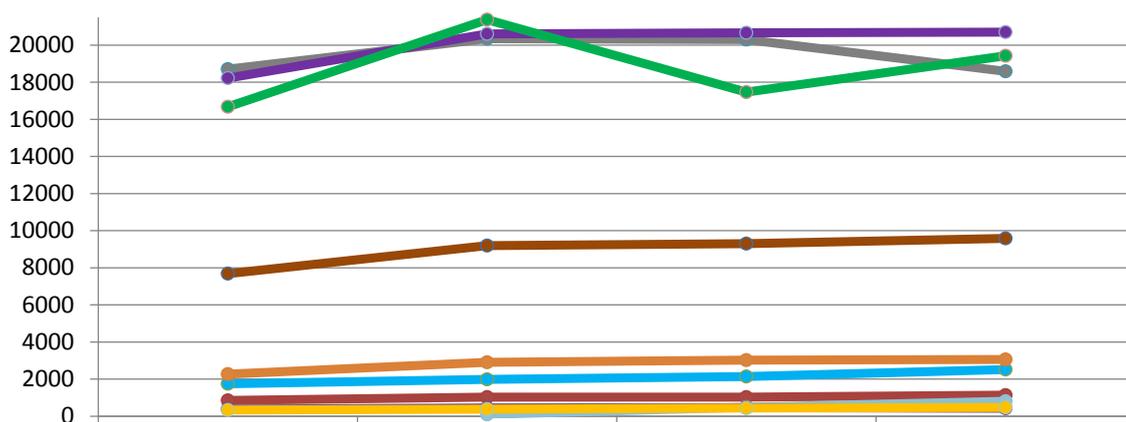
La déchèterie de Droue-sur-Drouette

## Répartition par déchets des tonnages collectés en déchèterie en 2016



# Evolution des flux d'apports en déchèteries

tonnes



	2013	2014	2015	2016
Bois	7684,21	9198,93	9306,67	9588,85
Cartons	846,98	1029,62	1029,62	1132,42
DEA (ameublement)		99	489	809,86
DEEE	1748	1979,53	2141,6	2516,3
DDS	381,67	448,49	466,84	429,71
Gravats propres et à trier	18703	20346	20298	18587
Métaux	2268,44	2905,05	3019,23	3059,49
Tout venant	18223,42	20613,32	20665,99	20706,64
Végétaux	16672,42	21379,77	17474,46	19430,65
Autres (petits flux)	331,08	375,12	440,599	472,8714

## Les apports en déchèterie

**20**

types de déchets autorisés

**76 733**

tonnes de déchets apportés en déchèterie

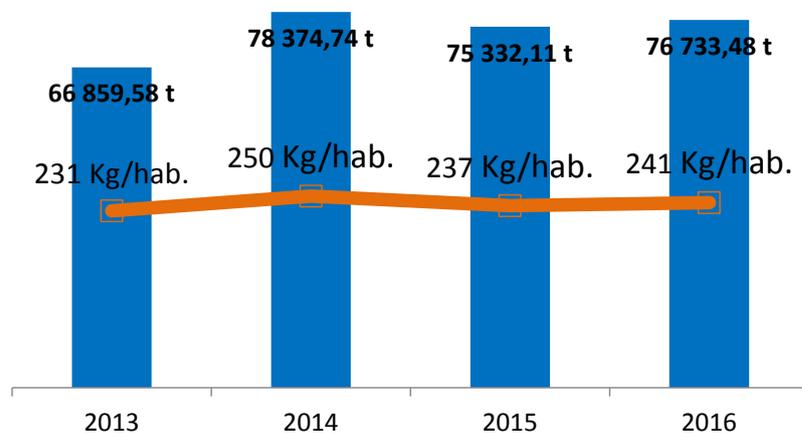
**241**

Kg par habitant

**+1,8%**

de tonnages par rapport à 2015

## Évolution des tonnages apportés en déchèterie





# Le transfert et le transport des d

Outils d'optimisation logistique et de valorisation, les centres de transfert permettent de rationaliser le transport, de regrouper les ordures ménagères et les déchets issus des déchèteries et de réaliser des économies importantes sur le transport de ces matériaux.

Le territoire de Sitreva est maillé de nombreux sites dédiés à la collecte des déchets. Quatre centres de transfert, situés à Rambouillet, Droue-sur-Drouette, Ouarville et Châteaudun regroupent les collectes de déchets des communes les plus éloignées des centres de tri et de traitement.

Les centres de transfert servent également de sites de vidage des caissons de déchèteries. Les déchets vidés sur ces sites sont ensuite rechargés dans des camions plus grands afin d'être acheminés vers les sites de traitement adéquats.

## Le transfert des déchets vers les sites de recyclage

Pour être traités, les déchets doivent être transportés vers les sites spécialisés. C'est la mission des services transfert et transport, qui emploient respectivement 11 et 24 agents, dont 24 chauffeurs.

Le service transport est doté de 16 camions tracteurs routiers, 15 camions porteurs, 27 semi-remorques à fond mouvant, 30 remorques de type travaux publics, 8 compacteurs et 280 caissons de déchèteries.

Sitreva a réalisé en régie plus de 11 000 rotations dont 8 191 pour les déchèteries.

### Tonnage moyen par rotation stable

En 2016, le tonnage moyen transporté par rotation est de 7,17 tonnes. Le compactage des caissons en déchèterie a permis une optimisation du transport en faisant augmenter cette moyenne depuis 2013.

## Un matériel en renouvellement constant

L'entretien du matériel est assuré en régie par le service du Matériel et fait l'objet d'un renouvellement régulier. En 2016, il a été procédé à l'achat de :

- 3 remorques de type FMA
- 1 semi-remorque grand volume de type travaux public pour optimiser le transfert de gravats en mélange.
- 1 chargeur d'occasion pour le centre de transfert de Droue-sur-Drouette.
- 1 véhicule utilitaire pour le service communication
- 1 groupe hydraulique pour le chargement des FMA
- 1 remorque porte-engins

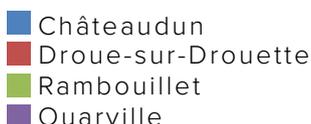
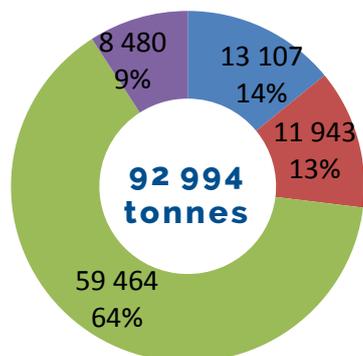
Certains équipements en fin de vie ont par ailleurs été vendus :

- 1 véhicule utilitaire
- 1 tracteur routier
- 1 camion porteur
- 2 remorques porte-caisson

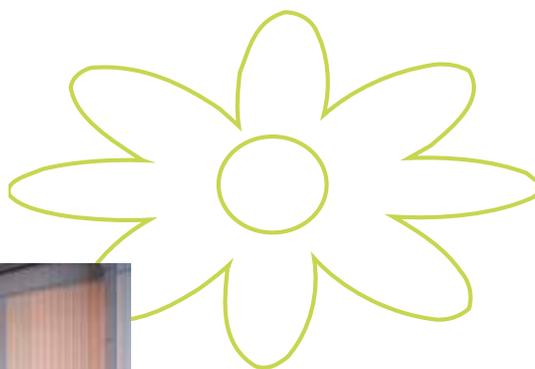
## Un centre de transfert opérationnel à Châteaudun

Initiés en 2015 avec la démolition de l'ancienne usine d'incinération, les travaux d'aménagement du centre de transfert de Châteaudun se sont achevés début 2016. Equipé de 3 trémies de déchargement, le centre fonctionne à l'identique de ceux de Droue-sur-Drouette et de Rambouillet par déchargement gravitationnel dans des semi-remorques de type FMA.

## Tonnages réceptionnés sur les centres de transfert en 2016



# Déchets collectés



Centre de transfert de Droue-sur-Drouette (28)



Centre de transfert de Châteaudun (28)



Centre de transfert de Ouarville (28)



Centre de transfert de Rambouillet (78)

**4**  
centres de transfert

**20 379**  
pesées

**24**  
chauffeurs

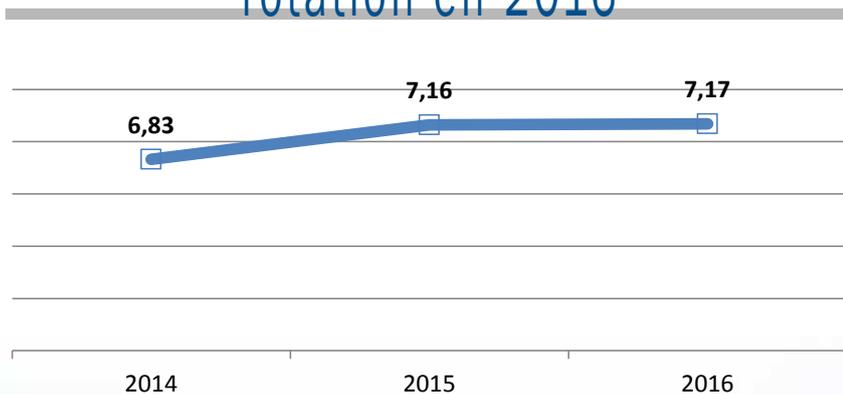
**156 168,22**  
tonnes transportées

**7,17**  
tonnes transportées  
en moyenne par  
rotation

**11,12**  
coût moyen du  
transport en €/t

**980 000**  
Kms parcourus

## Tonnage moyen transporté par rotation en 2016



# Le traitement et la valorisation

Après collecte, les déchets sont orientés vers différentes filières de traitement. Le processus de traitement vise à valoriser au maximum les déchets en les transformant en nouvelle matière première (valorisation matière) ou en les transformant en énergie (valorisation énergétique).

Au 31 décembre 2016, ce sont 23 déchets différents, issus des collectes réalisées par les SICTOM ou apportés par les particuliers en déchèteries, que Sitreva a pris en charge et dont il a géré le traitement.

89,8 % des 169 199 tonnes de déchets traitées par Sitreva ont été valorisés, en matière ou en énergie, tandis que la part de déchets non valorisable a été enfouie en Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU).

## La valorisation matière

Elle vise à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Sont concernés par ce mode de valorisation, les emballages et journaux-magazines et tous les déchets collectés en déchèterie à l'exception du tout-venant, des DASRI et d'une partie des DDS.

## Deux centres de tri

Les collectes sélectives réalisées par le SICTOM de la région de Rambouillet, le SICTOM du Hurepoix, le SICTOM de la région d'Auneau et le SIRMATCOM de la région de Maintenon, sont triées dans le centre SETRI géré dans le cadre de la DSP par la société Valoryele et situé à Rambouillet,

Les collectes sélectives réalisées par le SICTOM de la région de Châteaudun sont triées dans le cadre d'un contrat de prestation passé avec le centre de tri NATRIEL situé à Dreux.

Les centres de tri servent à optimiser la valorisation des déchets en séparant les emballages ménagers en fonction de leur matière.

Les emballages issus de la collecte sélective sont triés manuellement et mécaniquement pour séparer les matériaux avant leur envoi en filière de recyclage.

## La valorisation matière

**89 444**

tonnes valorisées,  
dont...

**11 842**

tonnes d'emballages  
valorisées, soit ...

**37**

Kg d'emballages  
valorisés par habitant

## La valorisation énergétique

Elle vise à récupérer de l'énergie sous forme de chaleur ou d'électricité en incinérant les déchets. Sont concernés par ce mode de valorisation, les ordures ménagères, les refus de tri issus du centre de tri des emballages et une partie du tout-venant.

Située sur la commune de Ouarville en Eure-et-Loir, l'Unité de Valorisation Énergétique est exploitée en délégation de service public (DSP) par la société Valoryele.

D'une capacité annuelle de 135 000 tonnes, l'usine peut produire jusqu'à 70 000 MWh d'électricité par an.

## Performance énergétique de l'UVE

Le taux de performance énergétique de l'usine est de 75 % alors que le seuil à atteindre pour bénéficier d'une réduction de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est de 60%. Cette bonne performance, alliée à la norme ISO 14001, permet de bénéficier d'une TGAP réduite (4,11 € la tonne au lieu de 14,37 €).

Suite page 39

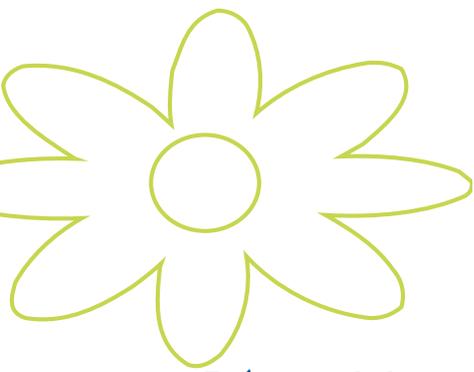
**169 212**  
tonnes de déchets  
valorisés

**90 %**  
de déchets valorisés

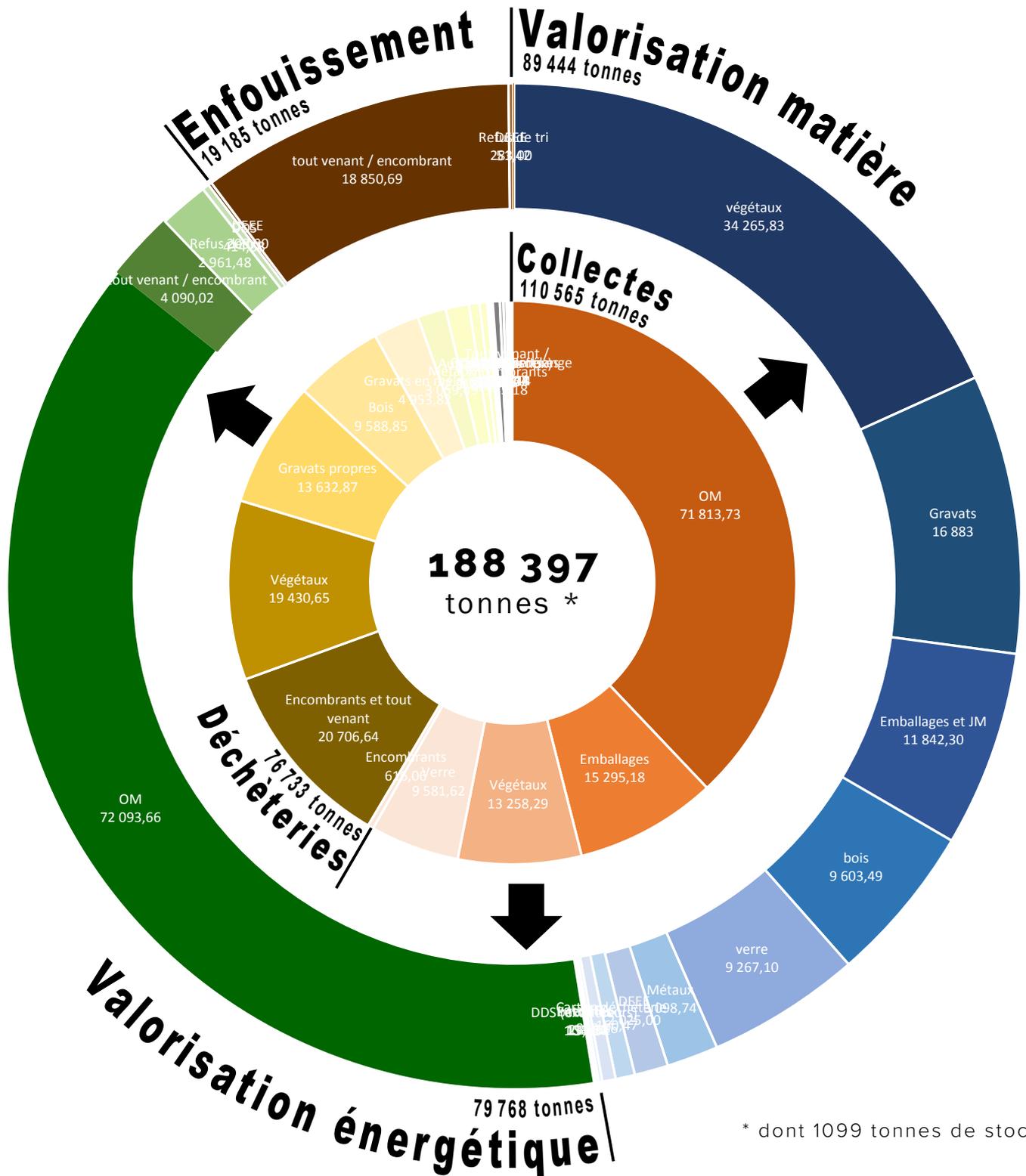
**48 %**  
de valorisation ma-  
tière

**42%**  
de valorisation  
énergétique





# Répartition des déchets traités en 2016 par type de collecte puis mode de traitement



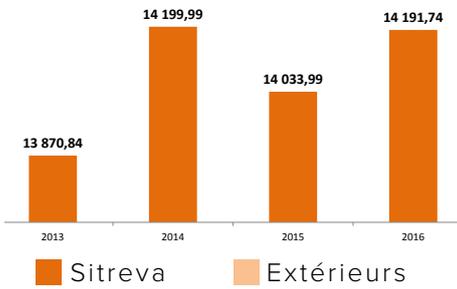
\* dont 1099 tonnes de stock



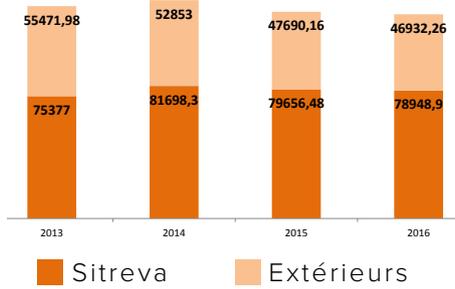
# Tonnages traités par nos équipements

## Tonnages valorisés au centre de tri

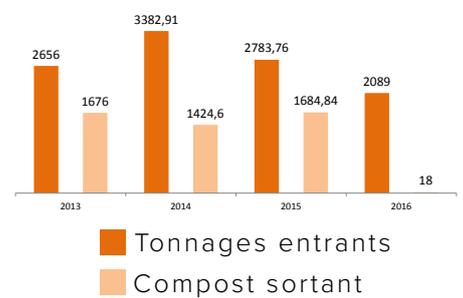
(emballages / journaux mag / cartons issus des déchèteries)



## Tonnages valorisés à l'UVE



## Végétaux traités en régie



**125 881**  
tonnes valorisées  
(-1,15%) dont

**78 949**  
tonnes en provenance  
de Sitreva

**75 %**  
taux de performance  
énergétique de l'UVE

**63 683**  
Mwh d'électricité  
produite par l'UVE

**49 361**  
Mwh d'électricité  
vendue sur les réseaux





Le centre de tri SETRI à Rambouillet emploie 40 personnes dont 22 trieurs. D'une capacité annuelle de 15 000 tonnes, tout ce qui y entre est valorisé : une partie en valorisation matière et une autre partie en valorisation énergétique (les refus de tri).

*suite de la page 36*

La production énergétique de l'usine s'élève pour 2016 à 63 683 Mwh. Cette production est en hausse de 11 % par rapport à 2015. 49 361 Mwh sont redistribués sur le réseau EDF, le reste servant au fonctionnement de l'usine.

### La valorisation des végétaux

### en compost

Les végétaux sont traités pour partie par des prestataires et pour partie par Sitreva sur sa plate-forme de compostage située à Ouarville.

La production de compost y est réalisée à partir des stocks de végétaux entrés l'année n-1 (en 2016 le compost est produit à partir des végétaux collectés en 2015). Elle est ensuite vendue aux agriculteurs locaux.

### La valorisation énergétique

**79 768**

tonnes valorisées  
(+0,03%)  
dont ...

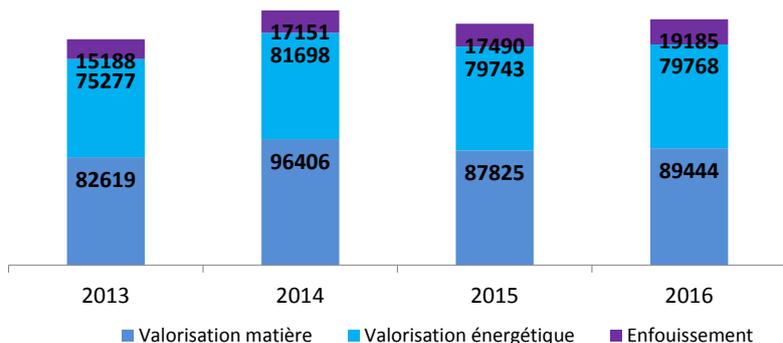
**72 093**

tonnes d'ordures ménagères  
soit

**226**

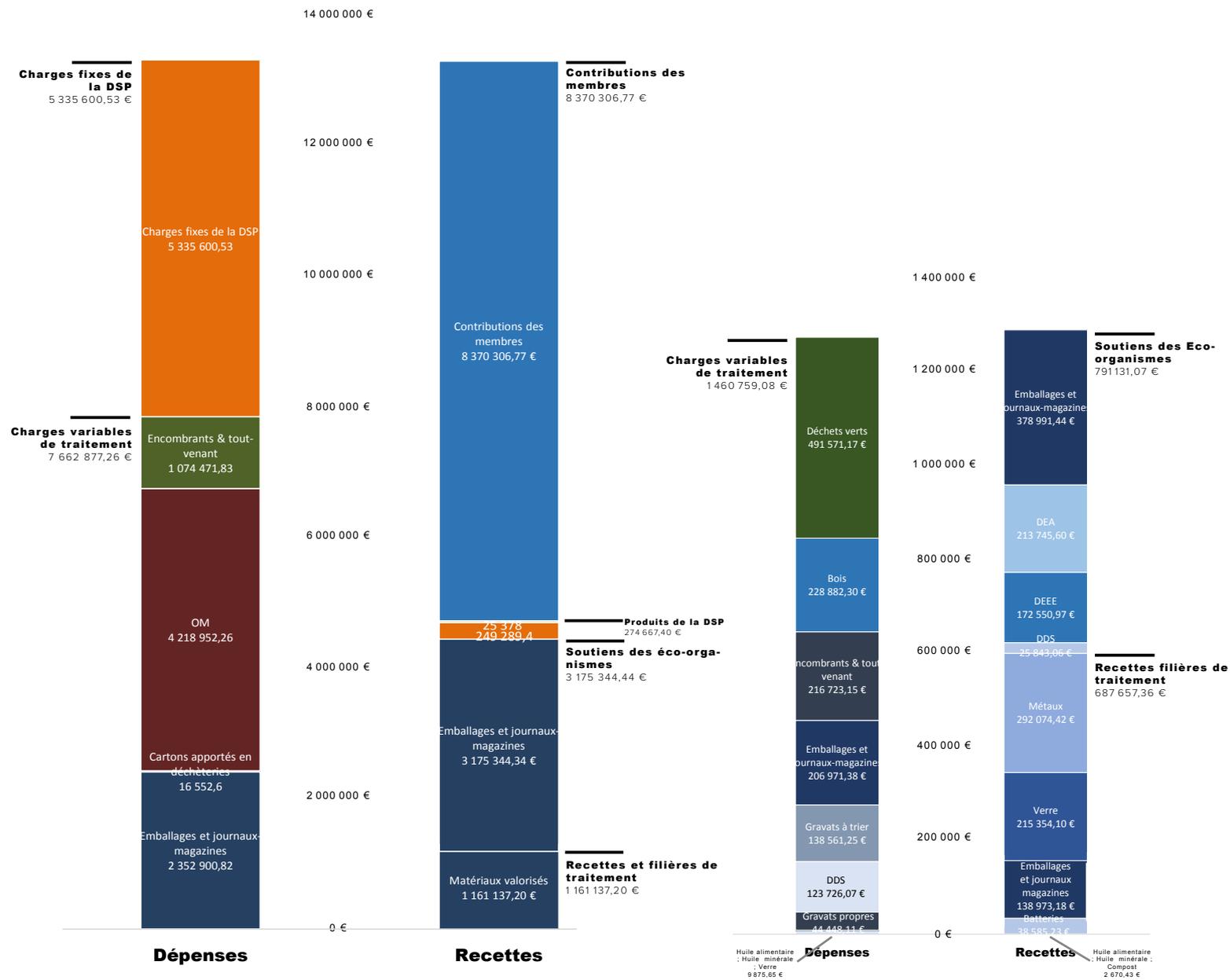
Kg d'ordures ménagères valorisées par habitant

## Évolution des tonnages par modes de traitement

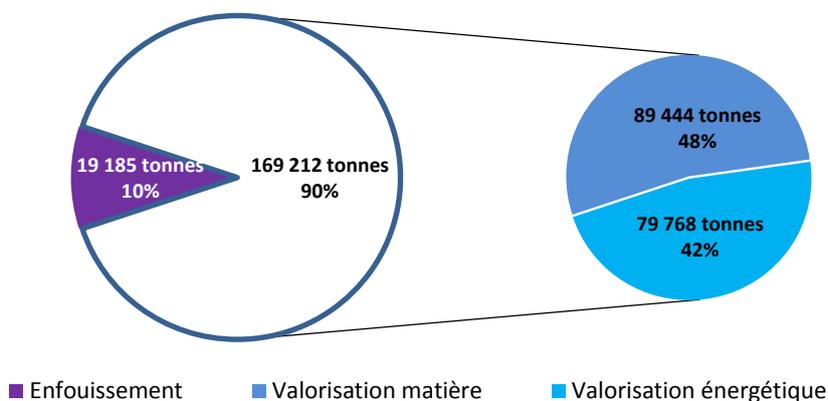


## L'équilibre financier du traitement des déchets sous DSP

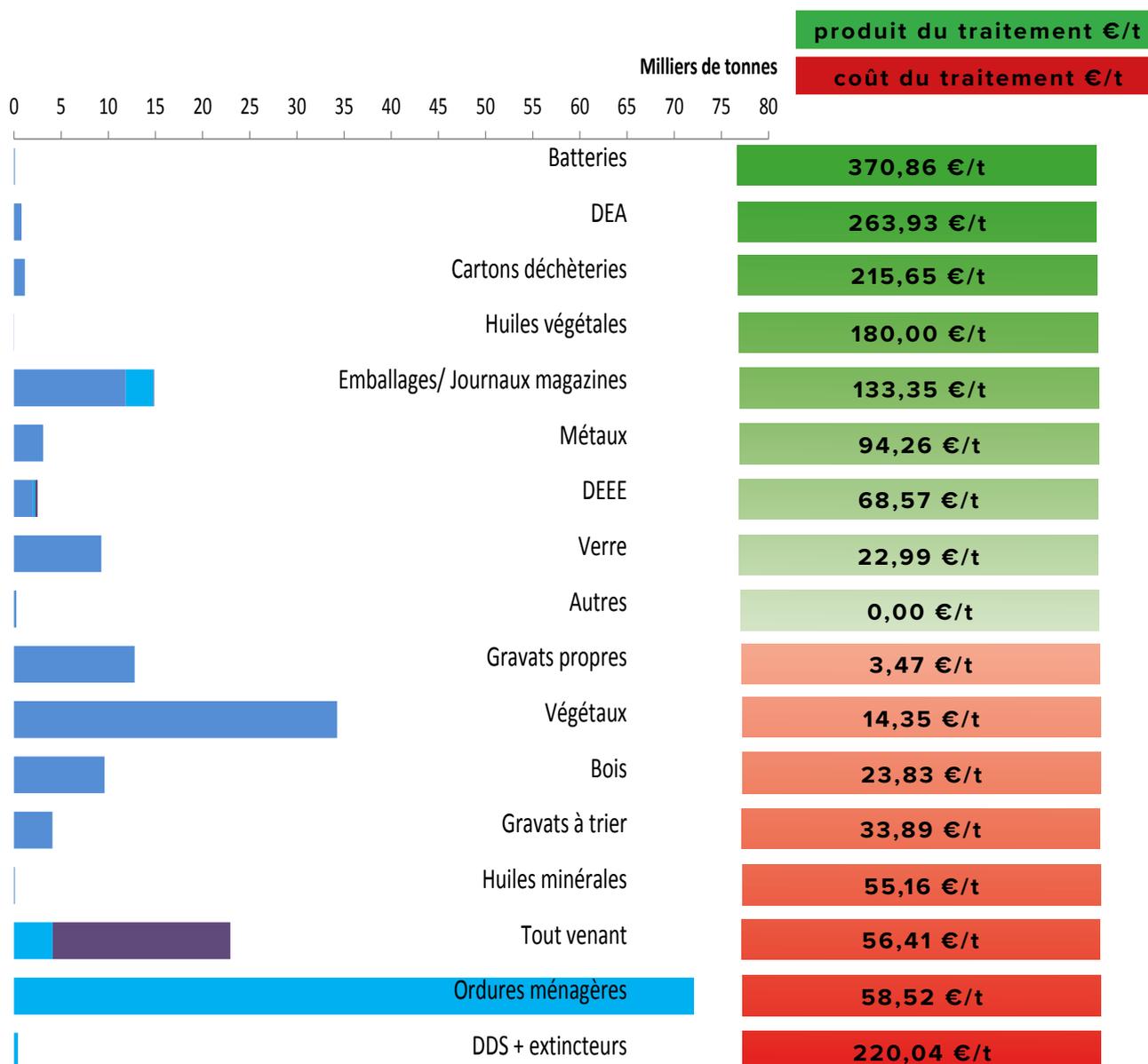
## L'équilibre financier du traitement des déchets hors DSP



# Répartition des tonnages par mode de traitement en 2016

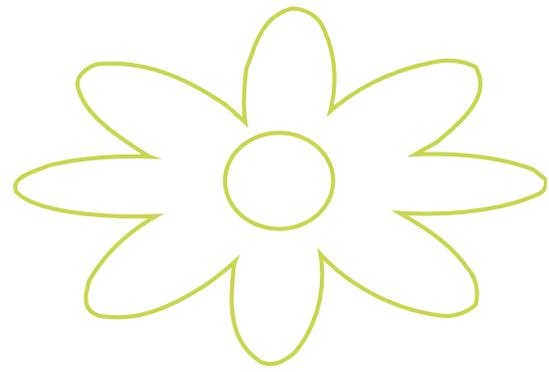


## Aperçu global des coûts et produits générés par le traitement des déchets en 2016





# Les partenaires



## Eco-Organismes

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

### Corépile

Assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents.

### DASTRI

Prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux de mettre en place et de financer la reprise des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Traite les déchets d'activité de soins collectés dans nos déchèteries.

### Eco-Emballages

Éco-Emballages assiste les collectivités territoriales pour la mise en place de

la collecte sélective. Depuis 1992, elle participe au financement des dépenses et reverse des soutiens pour chaque tonne de déchets recyclables collectée, triée et recyclée.

### EcoDDS

Sa mission est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des déchets diffus spécifiques (DDS) des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

### Ecofolio

Coordonne et finance le recyclage du papier en France.

### Eco-Systèmes

Assure la mise en place sur tout le territoire français d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en fin de vie.

### Eco-mobilier

Assure la collecte et la valorisation du mobilier usagé par la réutilisation, le recyclage ou la valorisation énergétique.

### Récylum

Prend en charge la collecte et le recyclage des ampoules et néons usagés.

## Prestataires de service

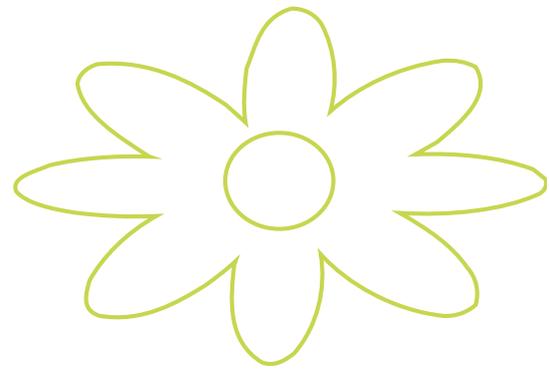
Après collecte, les déchets sont orientés vers différentes filières de traitement par nos prestataires choisis après consultation.

 BOIS Paprec Semaval NCI Environnement	 MÉTAUX Sepchat 28 Quentin SFE GDE	 BATTERIES GDE
 CARTONS SITA Sepchat 28 SETRI Deroo	 TOUT-VENANT SOCCOIM Valoryele	 HUILES DE FILTRES Ecologic Oil Eco-huile  HUILES DE MANGE
 DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS) Triadis Coved BS Environnement CDS	 DÉCHETS VERTS Compost Sud Essonne Compadrue Donn vert Sede Compost du Dunois	 CAPSULES ENCRE Collectors  NEPRESSO
 GRAVATS Pigeon SECM Pichetta Sematerre Minier carrières	 EXTINCTEURS Eurofeu Triadis BS Environnement	 TEXTILES Le Relais





# Glossaire



## Ambassadeur du tri

Il optimise la collecte sélective en informant et en sensibilisant la population sur le tri. Il entretient la motivation des habitants par le biais d'animations en milieu scolaire et de manifestations et réunions orchestrées sur le terrain.

## Calcin

Déchets de verre, ajoutés à la composition des matières premières nécessaires à la fabrication du verre.

## CET

Centre d'Enfouissement Technique (voir décharge et CSDU)

## Centre de tri

Installation permettant un tri d'affinage sur les déchets issus des collectes sélectives afin de les séparer par matériau (certaines des opérations de tri sont mécaniques tandis que d'autres sont manuelles) et un conditionnement des déchets triés.

## Collecte sélective

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets mis dans des contenants prévus à cet effet, pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

## Collectivités locales

Une collectivité locale est une partie du territoire d'un Etat, jouissant d'une autonomie de gestion partielle.

## Compost

Produit d'une qualité donnée issu de la dégradation contrôlée de la matière organique en présence d'oxygène (compostage), contenant le moins de polluants possible et utilisable comme amendement organique.

## Compostage

Fermentation aérobie (en présence de l'oxygène de l'air) contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

## CSDU

Centre de Stockage des Déchets Ultimes (anciennement décharge et CET).

Il existe trois types de CSDU : CSDU 1 (déchets industriels dangereux), CSDU 2 (déchets ménagers et assimilés), CSDU 3 (déchets dits inertes). Le centre de stockage est composé d'alvéoles entourées de digues étanches. L'étanchéité est assurée par superposition d'une géomembrane en mélange de fibres textiles en PEHD et de matériaux drainant. La durée d'exploitation est en général de vingt ans.

## Déchets

Un déchet est " tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon " (loi du 15 juillet 1975).

Les déchets sont donc des sous-produits d'une activité économique, ne présentant pas de



valorisation directe dans le cadre de l'organisation économique de cette activité.

### Déchèterie

Espace aménagé, gardienné, clôturé, où le public (le particulier et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts (ferrailles, monstres, déchets végétaux, gravats, tout-venant, papier/carton, verres, plastiques, huiles usagées ...) en vue de valoriser et traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

### DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Les déchets diffus spécifiques correspondent à des déchets pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. Ils sont produits en petites quantités et collectés le plus souvent dans leurs conditionnements d'origine. Ils sont de nature très variée et leurs nombreux détenteurs sont dispersés géographiquement. Il n'y a pas de relation univoque entre produits (substances ou préparations) dangereux et déchets dangereux. Ces déchets sont générés par un ensemble très large de producteurs (artisans, commerçants, petites, moyennes ou grandes entreprises) ainsi que des ménages. Ils correspondent à des quantités unitaires relativement faibles par type de producteur.

La dénomination DDS rassemble ce qui était compris sous les expressions de DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées en provenance des activités) et DDM (Déchets Dangereux des Ménages).

### DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

### Déchets d'emballages ménagers

Déchets résultant de l'abandon des emballages ménagers des produits consommés par les ménages, au domicile ou hors domicile.

### Déchets ultimes

Déchets, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux.

### Déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

### DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques)

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques (sauf le papier des imprimantes). Ils comprennent par exemple les produits " blancs " (électroménager), les produits " bruns " (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits " gris " (bureautique, informatique).

### DIB (Déchets Industriels Banals)

Parmi eux, on retrouve entre autres les déchets issus de l'industrie, les déchets issus du commerce et de l'artisanat, ainsi que les « assimilables ».

### Eco-Emballages

Organise le tri, la collecte sélective et le recyclage des emballages en France. Conseille les



particuliers, les entreprises et les collectivités locales.

### **Eco-organisme**

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

### **Emballages ménagers**

Ensemble des emballages qui permettent d'assurer le conditionnement, la protection, le transport et la promotion d'un produit destiné aux ménages.

### **Encombrants (voir Tout-venants)**

### **Etablissement public de coopération intercommunale**

E.P.C.I. Il regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Il correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale. Il a été créé par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République avec des apports de la loi du 12 juillet 1999. (source MINEFI)

### **Filière (Industrie)**

Ensemble des activités, des industries relatives à un produit de base (exemple : filière plastique).

### **Filière REP**

Le concept de filière « REP » (Responsabilité Elargie du Producteur) s'apparente au principe pollueur-payeur. Les producteurs concernés par ce dispositif sont tenus de contribuer à l'élimination des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché et qui sont arrivés en fin de vie.

### **Ordures Ménagères (OM) ou Déchets Ménagers (DM)**

Les Ordures Ménagères ou Déchets Ménagers sont des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages. La quantité de Déchets Ménagers est en moyenne de 400 kg/hab./an.

### **PEHD ( PolyEthylène Haute Densité)**

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, ... . Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risque pour l'environnement, il est 100 % recyclable (et non 100% recyclé).

### **PET (PolyEthylène Téréphtalate)**

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films...

### **Plastiques**

Variété de matières synthétiques très utilisées pour la diversité de leurs caractéristiques et performances (légèreté, relative inertie chimique, propriétés mécaniques, adaptabilité ...). Les matières plastiques sont des macromolécules, polymères ou co-polymères organiques, qui présentent une certaine plasticité lors de leur mise en œuvre, ce qui permet leur transformation par injection, extrusion, calandrage, etc. Les différents types de plastiques ne peuvent être mélangés lors du du recyclage.

### **Récupération**

Opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens



et matières les constituant.

### Recyclage

Opération visant à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

### Réemploi

Opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent. La réutilisation et le reconditionnement sont des formes particulières de réemploi.

### Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM)

Résidus solides collectés après traitement chimique des fumées visant à réduire la pollution. Le traitement repose sur une neutralisation couplée à une filtration. Les polluants visés sont les gaz acides et les poussières, auxquels s'ajoutent également les métaux lourds, les oxydes d'azote et les dioxines, traités par des procédés complémentaires.

### Taux de refus ou Refus de tri

Part des déchets sortant du centre de tri et qui n'est pas dirigée vers les filières de recyclage de matériaux. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur.

### TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Cette taxe permet d'appliquer le principe « pollueur-payeur ». Ce principe pose que les dommages causés à l'environnement par certaines activités sont mal pris en compte par les prix du marché. Ils peuvent alors faire l'objet d'une taxation spécifique, ayant pour effet de renchérir leur coût, afin de dissuader les acteurs économiques et de ramener ces activités à un niveau meilleur pour la société.

### Tout-venant

Catégorie de déchets occasionnels provenant de l'activité domestique des ménages. En raison de leur volume ou de leur poids, le tout-venant nécessite un mode de gestion particulier. Il comprend notamment : des biens d'équipement ménagers usagés, des déblais, des gravats.

### Traitement

Ensemble de procédés visant à réduire, dans des conditions contrôlées, le potentiel polluant initial, la quantité ou le volume de déchets.

Processus physiques, thermiques, chimiques ou biologiques, y compris le tri, qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux, à en faciliter la manipulation ou à en favoriser les valorisations. (Directive 1999/31/CE du Conseil du 26 avril 1999, concernant la mise en décharge - JOCE du 16 juillet 1999).

### UVE (Unité de Valorisation Énergétique)

Unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

### Valorisation

Utilisation des déchets comme matière première et/ou comme source d'énergie.

### Valorisation énergétique

La valorisation énergétique, c'est la combustion de matières ou de déchets dans un incinérateur avec récupération d'énergie, sous forme de chaleur ou d'électricité.

### Valorisation matière = recyclage





# SITREVA

19 rue Gustave Eiffel  
ZA du Bel Air  
78120 Rambouillet  
01 34 57 12 20

[www.sitreva.fr](http://www.sitreva.fr)

[facebook.com/sitreva](https://facebook.com/sitreva)